"Paraît depuis 1913"

Tirage: 12,900

LA LIBERTÉ

VOL. 69 No 16 Saint-Boniface jeudi 16 juillet 1981

Pas de journal les 6, 13 et 20 août

C'est donc dire aussi que les bureaux seront fermés à compter du lundi 3 août et le resteront jusqu'au 18 août inclusivement. La publication normale reprendra le jeudi 27 août. Merci.

Nos lecteurs ainsi que nos annonceurs sont priés de prendre note que leur journal, LA LIBERTÉ, ne sera pas produit les 6, 13 et 20 août en raison du congé estival annuel des employés.

L'affaire Bilodeau en Cour d'appel

Le juge Alfred Monnin se fâche

Dans un jugement en trois parties rendu le 7 juillet par autant de juges de la Cour d'appel du Manitoba, le juge Alfred Monnin a fustigé le gouvernement manitobain pour son incapacité à se conformer à sa propre loi sur les langues officielles.

Toutefois, il en est ressorti que l'appelant, M. Roger Bilodeau, devra payer sa contravention unilingue.. À moins qu'il n'interjette appel devant la Cour suprême.

À en croire le juge Monnin, la branche législative du système politique canadien n'a pas fini de s'égarer. Selon lui, évoquant l'actuel débat constitutionnel, les législateurs du pays n'ont pas à craindre de voir leur suprémacie s'effriter puisque, en ce qui concerne les droits enchassés, la protection qu'offrent les tribunaux canadiens est "faible et inefficace".

En effet, le jugement du 13 décembre 1979 sur le cas Forest, qui a aboli l'inique loi de 1890 faisant de l'anglais la seule langue officielle du Manitoba, semble avoir soulevé autant de questions qu'il en a réglées. Décidément, les Franco-Manitobains devraient songer à faire des placements immobiliers dans le voisinage de la Cour suprême.

Roger Bilodeau n'a cependant pas suivi la même route que Georges Forest: ayant écopé une contravention (unilingue) pour excès de vitesse en mai 1980, il a décidé de contester la constitutionnalité des deux lois concernées, adoptées et publiées uniquement dans la lan-

(Suite à la page 4)



Le juge Alfred Monnin



Une foule record au Folk Fest

Plus de 35,000 personnes ont afflué la fin de semaine dernière au parc Bird's Hill de Winnipeg pour assister au 8e Festival annuel de musique Folk.

La température idéale, la discipline étonnante de la foule et la qualité de l'organisation (dont 450 bénévoles), comme n'ont pas manqué de le souligner même les artistes, ont donc permis de revaloriser, encore une fois, ce festival d'envergure internationale.

Le "Winnipeg Folk Festival" nous a encore fourni toute une panoplie de genres musicaux, en passant par le "blue grass", les gigues et les reels, le jazz, le pop et les blues, sans oublier le folk, le chant du peuple qui donne lieu à l'interprétation de merveilleuse histoires... L'ensemble a constitué un régal culturel.

On a aussi pu apprendre à danser, comme le montre la photo, en compagnie des "Green Grass Cloggers" et des "Fiddle Puppets".

Au sommaire

OPINION

Certains payent, d'autres pas!

Pour la plupart d'entre nous, le rituel annuel occasionné par les exigences de Revenu-Canada-Impôts tire à sa fin. Ceux qui ne sont pas encore en règle n'ont pas à s'inquiéter, car nos bons amis qui veillent à prélever des fonds pour assurer le fonctionnement de nos gouvernements s'occuperont aussi de ces payeurs de taxes délinquants.

D'autres attendent encore pour leur remboursement d'impôt. Il est probable que les chèques soient prêts, mais à cause de la grève des postes, il n'ont pu être livrés à domicile. Il y a quand même moyen de mettre la main sur son chèque en téléphonant au numéro 949-6188.

Et, imaginez vous qu'en utilisant ce numéro, une jolie voix vous adressera la parole en français sans vous faire endurer un autre rituel: "I'm sorry, I can't speak French" et, s'adressant à une autre personne au bureau: "Hey, where's the French girl, I got another one for her".

Pour les masochistes qui aimeraient mieux poursuivre leurs débats avec Revenu-Canada dans la langue de Shakespeare, il s'agit tout simplement de téléphoner au numéro 949-6350.

Ceci étant dit, il ne serait pas déraisonnable de se poser quelques questions au sujet de l'utilisation de cet argent déduit de nos chèques toutes les deux semaines, une fois par mois, ou pire encore, une fois l'an.

Quiconque gagne un salaire moyen et régulier sait ce que verser plusieurs milliers en impôts tous les ans veut dire et resterait très surpris de prendre connaissance de certains abus du système de taxation canadien, un des plus complexes du monde. Plusieurs études (encore des études...) ont été faites depuis une quinzaine d'années afin de présenter des solutions aux problèmes les plus aigus de ce système présentement en vigueur.

Plus on est riche, meilleures sont les chances de ne pas payer d'impôts et plus on est pauvre, plus faibles sont les chances d'utiliser les nombreuses concessions offertes par le gouvernement.

Le crédit pour le soin des enfants, lorsque les deux parents travaillent, est un exemple. Un contribuable peut déduire $1,000 par année sous cette section. Donc la personne qui paye des impôts à un taux de 65 pour cent peut réclamer $650 sur ses impôts; celle qui contribue à 40 pour cent, $400; et celle qui se retrouve dans une classification de 15 pour cent reçoit un bénéfice de $150. Cependant, quiconque reçoit un revenu si misérable qu'il ne paye pas d'impôt ne reçoit absolument rien. Pourtant, ce sont bien de tels foyers qui se voient le plus souvent dans l'obligation de générer deux salaires. Voilà une manière de s'assurer que les contribuables moyens (taux de 20 à 35 pour cent) fournissent des subsides aux contribuables les plus riches!

Le travailleur ordinaire ne peut pas se servir de ce petit cadeau

Cette question devient plus aggravante encore lorsqu'on considère qu'en 1978, environ 2,400 Canadiens, avec des revenus de plus de $50,000 par année, n'ont payé aucun impôt. Pas un sou! Alors, étant donné que ces individus n'ont pas contribué au revenu national avec leurs impôts, et que les dépenses gouvernementales doivent continuer, ce sont les gens qui gagnent un salaire de $15,000 par année en moyenne qui doivent combler les coffres gouvernementaux pendant que nos riches achètent à dîner à leurs comptables (déductible des impôts).

D'autres exemples semblables abondent. Tous les Canadiens qui ont à remplir leur formulaire d'impôts peuvent déduire sur leur salaire imposable toutes dépenses médicales se chiffrant à plus de trois pour cent du salaire taxable. La raison pour l'inclusion de cette disposition est simple; il s'agissait de soulager un peu le fardeau financier de ceux qui ont le malheur d'être malade ou maladif.

Voyons qui utilise le plus cette exemption. (1) Les contribuables avec des salaires taxables variant entre $5,000 et $10,000 avaient réclamé en moyenne $120 chacun l'an passé. L'individu qui se situait aux environs de $25,000 réclamait $1,045 et ceux qui avaient, à la sueur de leur front ramassé $100, 000 et plus réclamaient $7,715. Ou les gens à bas salaire sont en meilleure santé que leurs concitoyens au haut de l'échelle salariale, ou bien le système est axé en faveur de ceux qui ont le besoin de protection.

Tous les contribuables canadiens ont le droit à une exemption de $1,000 sur des revenus générés par des investissements. Une bonne idée pour ceux qui ont de l'argent à investir. Le travailleur ordinaire ne peut pas se servir de ce petit cadeau du gouvernement canadien. Il est simplement trop occupé à payer son hypothèque, nourrir et habiller sa famille et à se demander s'il en restera pour quelques petits luxes.

Ce sont quelques exemples d'un système de taxation qui doit être rénové complètement, tel que cela avait été suggéré par la Commission royale sur la taxation en 1966. Mais qui oserait proposer des changements à un système qui favorise les plus favorisés de ce pays, un système qui prévoit que $30 milliards fuiront par les échappatoires légales en 1981 seulement?

Voilà un milliard qui effacerait complètement le déficit de $14 milliards qu'accuse Ottawa dans sa présente année fiscale.

Ceux qui sont en mesure de faire changer les lois actuelles sont les mêmes personnes qui ont "préparé" nos politiciens il y a longtemps et qui par la suite ont fait passer en loi un système qui prévoit l'inégalité. Les preuves sont là. Ceux qui pourraient payer le plus payent très peu ou pas du tout, tandis que, au-delà de 75% des fonds que génèrent les gouvernements tous les ans viennent directement ou indirectement des poches des personnes à moyen ou bas salaire.

En 1951, les grandes corporations fournissaient environ 29 pour cent des revenus gouvernementaux. Aujourd'hui, ce pourcentage est environ de 12 pour cent. Est-ce que ces gros messieurs vont bientôt s'acharner à convaincre ceux qui font les lois (voir l'élection de 1980) de changer cette situation? Pas de sitôt!

Une vaste coopérative

Plusieurs grandes multinationales payent des impôts à des taux inférieurs à 10 pour cent pendant que le travailleur ordinaire paye à un taux variant entre 20 et 30 pour cent. On dit que les grandes multinationales doivent faire des profits pour être en mesure de réinvestir dans l'industrie canadienne. Quelle farce! Une grande partie de l'industrie lourde au Canada n'appartient pas à des Canadiens. Donc, pourquoi ces gros bonnets seraient-ils si enragés pour réinvestir au Canada? Pour faire d'autres profits, pour avoir d'autres dépenses afin de réduire leurs impôts ou pour passer pour des bons citoyens?

Le gouvernement à Ottawa pourrait-il changer ce système de taxation qui enrichit les gros et qui tient tant d'autres occupés à leur deuxième emploi? Évidemment, la réponse est oui! La chose a été suggérée à plusieurs reprises, mais toujours elle fut remise à plus tard. Pourquoi? Il ne faut pas se gratter la tête trop longtemps. On sait que Joseph Boiteau-lunch n'a pas autant d'impact sur les gens qui rédigent nos lois qu'un bon dîner à GG's.

Aussi longtemps que nos idoles politiques refuseront de reconnaître qu'un pays est à toutes fins pratiques une vaste coopérative, là ou tout le monde a la responsabilité d'assumer sa part de la charge des services rendus par ses gouvernements, il n'y aura pas beaucoup de progrès dans ce domaine.

Car pour changer un système de taxation aussi injuste, un système qui assure que les plus riches payent le moins de taxes; un système qui favorise un petit nombre de gens aux dépens de la majorité, il faudra une volonté d'agir plutôt ferme. La "just society" de 1968 est encore loin, sauf pour nos membres de la Chambre des communes, qui viennent tout juste de se voter une augmentation salariale de 23 pour cent...

Armand BÉDARD

(1) Les chiffres sont d'une étude réalisée par Neil Brook, professeur des lois sur les taxes et impôts à Toronto.

Lettres à **LA LIBERTÉ**

Par amour de la vérité

Dans un article publié par le "Free Press" le 26 juin dernier et signé par Andy Blicq, M. Préfontaine déclarait et je cite, "Je ne sais pas pourquoi M. Soliman a démissionné du Ministère et je ne vois aucune relation entre sa démission et notre investigation".

Je dois dire par amour de la vérité que ni la MGEA (Association des fonctionnaires provinciaux) ni moi-même n'avons jamais vu le rapport de cette "supposée investigation secrète".

Il est fort curieux que M. Préfontaine qui a signé ma lettre de suspension et celle, la prolongeant sans motif justifiable, ne connut pas les raisons de ma démission et ne vit aucun rapport entre cette dernière et la "soi-disant" investigation. Surtout qu'il était au courant de l'accord entre le Ministère des Affaires culturelles, la Fonction publique du Manitoba, moi-même et la MGEA et l'avait endossé tel que spécifié par M. Gerry Guvin de la Fonction publique lors de la signature.

De plus, lors de sa dernière déclaration au "Free Press" le 9 juillet dernier; M. Paul Hart, Commissaire de la Fonction publique manitobaine, en rétractant sa déclaration précédente du 26 juin dernier, disait clairement que le Ministère des Affaires culturelles et la Fonction publique avaient signé un accord qui eut pour effet mon départ du Ministère.

Quelle sorte de "petit jeu" est exécuté par le Ministère des Affaires culturelles et du Patrimoine et la Fonction publique manitobaine? Est-ce que M. Préfontaine et M. Hart perdent-ils "soudainement" la mémoire, dans des cas bien "spécifiques", lorsqu'ils doivent faire face à la presse?

Ce serait fort utile si ces meneurs, afin de jouer "fair play" ou "franc jeu", pouvaient nous expliciter la cause de ce "trou subit de mémoire" dans ce cas bien "précis". S'ils n'en sont pas capables, peut-être que Mme Price, le ministre, devrait éclairer notre lanterne, à leur place!

Jean Soliman
Saint-Boniface
le 9 juillet 1981

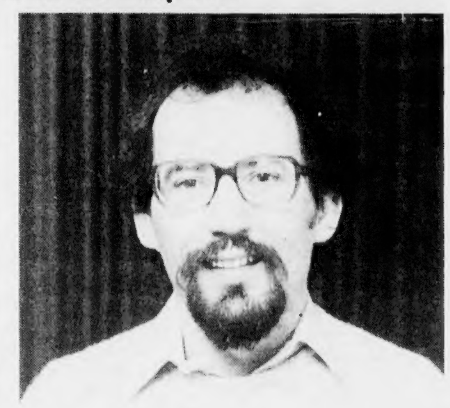
c.c. M. Sterling Lyon
M. Howard Pawley
M. Sidney Green
Mme Norma Price
M. Cecil Semchyshyn
"The Winnipeg Sun"
MGEA (M. J. Doer, président)
CBWFT

L'archevêché vient d'annoncer les permutations annuelles

L'abbé Roland Bélanger est nommé chancelier

L'archevêché de Saint-Boniface vient de faire connaître les changements qui affecteront le clergé à compter du 15 août dans la majorité des cas. Ainsi, l'abbé Roland Bélanger de St-Joseph the Worker est nommé chancelier à compter du 15 juillet, en remplacement de l'abbé René Peeters, qui devient curé de Saint-Emile à la place de Mgr Charles Empson.

Pour sa part, l'abbé Claude Blanchette, bien connu des lecteurs de **LA LIBERTÉ** en sa qualité de responsable de la chronique à perspective religieuse INTERROGATION, vicaire à Saint-Emile, est nommé vicaire économe de Sainte-Marie. Il demeure par ailleurs directeur de la pastorale au Collège universitaire de Saint-Boniface et garde également la direction du comité ALPEC, au service de l'Office diocésain de liturgie. L'actuel curé de Sainte-Marie, l'abbé Pierre Raymond, est nommé aumônier à mi-temps au Centre hospitalier Taché, tâche qu'il partagera avec le père Wilfrid Sicotte, o.m.i.



L'abbé Claude Blanchette

L'abbé Maurice Deniset-Bernier, curé des Saints-Martyrs-Canadiens, est nommé vicaire économe de Pine Falls, tandis que l'abbé Lucien Roy, curé de Notre-Dame-de-l'Assomption à Transcona, deviendra curé des Saints-Martyrs-Canadiens. M. L'abbé Marcel Toupin remplacera l'abbé Roy à Transcona, et cela dès le 1er août.

L'abbé Albert Fréchette, tout en demeurant curé de Saint-Eugène, est en charge de la pastorale auprès des francophones de Saint-Vital, en coopération avec les autres paroisses.

L'abbé Rosaire Gagné, curé de Haywood, est nommé curé d'Aubigny et de Sainte-Elizabeth à compter du 1er août, tandis que l'abbé Lionel Thibault, actuellement à Aubigny et Sainte-Elizabeth, deviendra vicaire économe de Haywood et desservira la chapellenie de Rathwell.

L'abbé Henri Prescott, assistant à Holy Cross, est nommé curé de Richer et de Sainte-Geneviève à partir du 1er septembre. L'actuel pasteur de ces endroits, l'abbé Gérard-M. Lévesque, prendra un temps de recyclage avant d'occuper la direction du Petit Séminaire à compter de janvier 1982.

L'abbé Georges Damphousse, ancien procureur au Collège universitaire de Saint-Boniface, est en disponibilité de ministère, de même que l'abbé Donald Côté, ce dernier toutefois en priorité à Saint-Adolphe.

L'abbé Marcel Chaput, assistant à Sainte-Bernardette, sera prêté au service du diocèse de Gravelbourg et nommé aumônier au Collège Mathieu, tandis que l'abbé Raymond Carignan de Gravelbourg devient vicaire à Sainte-Bernadette.

M. Roland Lanoie, stagiaire, continue ses études en théologie pastorale à l'Université Laval et au Grand Séminaire de Québec. Trois séminaristes commencent par ailleurs leur stage pastoral: Marcel Carrière à la paroisse Saints-Martyrs-Canadiens, Réal Lévêque à Mary, Mother of the Church (Saint-Norbert/Fort-Richmond) et Richard Schaubroeck à Holy Cross.

Enfin, sur présentation de leur supérieur provincial, l'archevêque confie les responsabilités pastorales aux religieux suivants: Noël Boulanger, o.m.i., personne ressource pour formation du leadership chrétien chez les Amérindiens (Berens River); Dino Benedet, c.s.s.r., curé de St-Alphonsus; Kazimir Zabawa, c.s.s.r., assistant à St-Alphonsus; Daniel Lavoie, c.s.s.r., curé de Sainte-Anne-des-Chênes (1er août); Michel Gauthier, c.s.s.r., aumônier de la Villa Youville et de l'hôpital de Sainte-Anne; André Lassonde, c.s.s.r., vicaire à Sainte-Anne; Gérard Belcourt, c.s.v., vicaire à La Broquerie avec charge pastorale de Marchand, Woodridge et Saint-Labre; Gérard Jolicoeur, s.j., aux études en pastorale hospitalière; Henri Saulnier, s.j., en disponibilité de ministère et Gilles Primeau, P.B., supérieur, sera au service (temps partiel) de la Commission diocésaine des Missions.



Journal hebdomadaire publié le jeudi par Presse-Ouest Limitée, au service des 12,600 foyers du Manitoba français.

Membre des Hebdos régionaux et de l'association de la presse francophone hors Québec.



Rédacteur en chef: Bernard BOCQUEL
Jounaliste: Jean-Pierre DUBÉ
Collaborateur: Armand BÉDARD
Publicité: Léo GROUETTE
Composition: Christiane DUBÉ
Correction d'épreuves: Augusta DAVIDSON
Montage: Gilbert PAINCHAUD
Secrétaires: Odette GUYOT, Huguette SUCHY

Toute correspondance doit être adressée à **LA LIBERTÉ**. Case postale 96, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4. Au téléphone: 247-4823. Les locaux sont situés au centre culturel franco-manitobain 340, boulevard Provencher.

L'abonnement annuel coûte: $15.00

LA LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Web Graphics West Limited, 1101, rue Keewatin, Winnipeg Manitoba, R2X 2Z3.

Enregistrée comme courrier de deuxième classe: no 0477.

LA LIBERTÉ
C.P. 96
340, boulevard Provencher
Saint-Boniface R2H 3B4

alphonse ©

par Daniel TOUGAS et Robert FREYNET



La législature continue à violer l'article 23

(Suite de la une)

gue anglaise. Après un premier test, qui s'est avéré négatif, en Cour provinciale, les intervenants dans l'affaire ont décidé de procéder par voie d'exposé de cause, c'est-à-dire de brûler des étapes (Cour de comté et Cour du Banc de la Reine) afin d'obtenir, le plus rapidement possible, un jugement de la plus haute Cour de la province. Là aussi, le 7 juillet, la décision a été négative.

Mais pas unanime. En effet, bien que les trois juges qui ont participé à l'audience se soient mis d'accord pour condamner la prétention de Roger Bilodeau que toutes les lois adoptées uniquement en anglais depuis 1890 sont invalides - ce qui conduirait inévitablement au chaos - le juge Alfred Monnin a proposé des nuances importantes. D'après lui, le libellé de l'article 23 de l'Acte du Manitoba ne laisse aucune place à l'interprétation: "...les actes de la législature **seront** imprimés dans les deux langues" (voir encadré).

Violer la loi

Le juge Monnin a soutenu que les droits linguistiques ainsi enchâssés dans une loi lui donnait un caractère obligatoire et non simplement directoire comme l'ont prétendu ses deux collègues, les juges Freedman et Hall. Sinon, a-t-il ajouté, à quoi cela sert-il de les enchâsser? Pour le juge francophone, on a emprunté ce type de discussion idéologique sur l'aspect obligatoire ou directoire de la loi pour éviter de faire face aux conséquences qu'entraînerait le respect intégral de l'article 23.

Le juge Monnin a poursuivi en reconnaissant que la traduction immédiate de toutes les lois manitobaines adoptées depuis 1870 (1) serait "humainement impossible". Donc les deux lois, dont Roger Bilodeau conteste la validité, demeurent valables. Mais, a-t-il dit, depuis le 13 décembre 1979, les choses ont changé: la Cour suprême du Canada a redonné à l'article 23 toute sa force. Et malgré ce jugement historique, la province du Manitoba ne cesse d'après lui de violer la loi: la législature provinciale continue à passer et publier la très grande majorité de ses lois dans une seule langue.

Selon lui, le premier responsable de la mise en application des lois, le Procureur général du Manitoba, autorise que se produisent de telles infractions (*"allows this breach to continue"*). En effet, a confié le magistrat, il a été porté à l'attention de la Cour que, durant la 4e session de la 31e législature - la dernière - des 115 projets de loi ayant reçu l'assentiment royal, seulement neuf ont été traduits. S'il y a eu, effectivement, des lois traduites, a-t-il avoué, "on ne nous en a pas informé".

Pourtant de rappeler le juge Monnin, le soir même du 13 décembre 1979, et jusqu'à tard dans la nuit du 14, l'Assemblée nationale du Québec a tenu une session spéciale pour réadopter dans les deux langues officielles tous les statuts passés depuis la promulgation de la loi 101 durant l'été de 1977. Et de conclure le juge: "Si la législature québécoise peut le faire, celle du Manitoba le peut aussi". (Pour ceux qui douteraient encore de la justesse du "deux poids, deux mesures" énoncé par la Fédération des francophones hors Québec...)

Même s'il s'est montré inflexible sur la question, - *"Violence to the constitution cannot be tolerated"* - le juge de la Cour d'appel a expliqué les limites du système:

"Je ne suis pas habilité à exiger que le Procureur général se conforme à la loi, ni ai-je le pouvoir de lui demander de produire les statuts en français à l'intérieur d'une échéance précise. Encore moins puis-je demander à la législature provinciale de se plier à ses propres lois. Au mieux, je peux leur rappeler, aux deux, qu'ils commettent actuellement des infractions. Il est à souhaiter que tous les efforts possibles seront entrepris pour traduire et rendre disponibles toutes les lois promulgées avant le 13 décembre 1979, et d'abord celles qui sont les plus utilisées. Celles qui ont été adoptées après cette date doivent obligatoirement l'être dans les deux langues simultanément."



M. Roger Bilodeau

Revenant vers la fin de son jugement de 17 pages sur un des objets immédiats du procès, le juge Alfred Monnin a évoqué de nouveau l'article 23 pour trancher que les documents (contraventions, sommations) émanant des Cours de justice peuvent être rédigés dans l'une ou l'autre des langues officielles (voir encadré). Toutefois, il a exhorté la province à ne pas abuser du caractère directoire de cette partie de l'article.

Bonne volonté

Si la province n'utilisait que la langue anglaise dans les poursuites qu'elle initie, a-t-il dit, sa conduite serait contraire à l'esprit de la loi. Pour le magistrat, il serait donc souhaitable que des mécanismes soient établis pour favoriser l'émission de documents bilingues, du moins dans le secteur des causes criminelles et quasi-criminelles, dans certains quartiers de la ville de Winnipeg et dans certaines régions rurales. Cela exige, a conclu Alfred Monnin, la préparation de directives précises et des formulaires adéquats, ainsi que de la bonne volonté.

Car, encore une fois, s'il faut constamment déranger les neuf juges de la Cour suprême du Canada, il y a vraiment un problème pour le système judiciaire à faire respecter par les politiciens d'aujourd'hui l'esprit des lois.

Jean-Pierre DUBÉ

L'article 23

"L'usage de la langue française ou de la langue anglaise sera facultatif dans les débats de la Législature; et dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces chambres, l'usage de ces langues sera obligatoire; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par-devant les tribunaux ou émanant des tribunaux du Canada, qui sont établis sous l'autorité de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, 1867, et par-devant tous les tribunaux ou émanant des tribunaux de la province, il pourra également être fait usage à faculté de l'une ou l'autre de ces langues. Les actes de la législature seront imprimés dans les deux langues."

Les francophones: bien coincés!

En conclusion à son jugement sur l'affaire Bilodeau, le juge Alfred Monnin a jugé bon, comme pour enfoncer le clou, de répercuter un certain passage du Rapport annuel 1981 du Commissaire aux langues officielles, M. Max Yalden. Un passage tout à fait pertinent à la situation du bilinguisme manitobain, qu'il a engagé le Procureur général et son équipe à lire et relire. (Ne manquez pas, également, le reportage sur Max Yalden.) Parce qu'il risque fort d'intéresser aussi, les lecteurs de LA LIBERTÉ, le voici:

Les minorités francophones se rendent souvent compte que leurs demandes d'assistance font tout simplement l'objet de renvois d'un échelon bureaucratique à un autre, presque comme dans l'intention délibérée de noyer le poisson. Dans ce monde kafkaïen, impossible de savoir exactement qui ou quoi est à la source des difficultés qui les assaillent. Quand, enfin, on a trouvé le grand responsable, c'est bien souvent uniquement pour se buter à un nouvel obstacle.

Le meilleur exemple de cette situation est la réaction à la décision de la Cour suprême prononçant la non-constitutionnalité de l'article 23 de l'Acte du Manitoba de 1870 dans le cas Forest. Cette décision a réinstitué le français comme langue officielle de la législature et des tribunaux de la province après un effacement de près de 90 ans. Pour la communauté maintenant réduite des Franco-Manitobains, c'était la récompense de sa longue lutte pour sauvegarder son identité au cours d'une interminable période de préjugés, d'étouffement et de mépris.

Pour le gouvernement du Manitoba, la bilinguisation de la masse de textes législatifs unilingues accumulée a sans aucun doute été bien davantage ressentie comme une tâche administrative titanesque, plutôt que comme une occasion de réparer les erreurs des générations passées. Cette différence de perception n'a pas rendu les douze mois écoulés très faciles. Les autorités manitobaines se sont préparées à obéir calmement et méthodiquement à la loi. Les Francophones ont été de leur côté déçus dans leur espoir qu'un accommodement entre eux et le gouvernement permettrait d'éviter d'avoir à traduire des documents inutiles, en échange de services en français dont ils avaient tout de suite besoin. Honnête courtier, le gouvernement fédéral s'est contenté d'offrir son aide aux travaux de traduction.

En dépit d'un certain progrès, on ne peut vraiment pas dire que le gouvernement du Manitoba ait attaqué avec ardeur la montagne "traductionnelle" qui l'attendait, même dans les secteurs qu'il avait choisis. Il n'a ni institué la traduction simultanée des débats parlementaires, ni commencé à les publier en français. Il n'existe que trois ou quatre juges bilingues dans toute la province et, bien que celle-ci soit en principe en train de formuler sa politique linguistique, on a l'impression que les choses traînent alors que la situation exige imagination et innovation.

Le gouvernement dépense en outre son argent ($4 millions sont prévus pour six ans, uniquement en traduction) sans seulement chercher à bénéficier de l'avis des intéressés les plus directs. Un comité consultatif composé de représentants de la Société franco-manitobaine et du gouvernement s'est à peine réuni, et ne s'est même pas mis d'accord sur un plan d'action. Accordant à la province le bénéfice du doute, disons que les intentions du Manitoba pourraient bien être bonnes, mais que si elles ne prennent pas la forme d'un plan concret permettant de satisfaire aux besoins actuels de la collectivité francophone, une merveilleuse occasion d'exemple de justice linguistique dans le Canada moderne aura été gaspillée.

Quand évangélisation est synonyme d'humanisation

De plus en plus nombreuses, des voix s'élèvent pour que s'ouvre enfin véritablement le dialogue Nord-Sud, entre les pays riches et les nations pauvres, de façon à créer un nouvel ordre économique mondial qui ne profiterait pas seulement aux résidants de quelques pays privilégiés comme le Canada.

Quant à ceux qui entretiennent encore des doutes sur cette nécessité, qu'ils parlent donc avec Marguerite Boily.

Marguerite Boily, originaire de La Broquerie vient dernièrement de revenir du Tchad en Afrique. Elle est actuellement en congé missionnaire. Car Marguerite Boily est une Missionnaire oblate du Sacré Coeur et de Marie immaculée (m.o.).

Et si elle est entrée en communauté en 1944, à lâge de 18 ans, c'est parce que "le service missionnaire m'attirait, et particulièrement l'Afrique". Seulement, à cette époque, les Missionnaires oblates n'avaient pas de mission en Afrique. Alors, après avoir prononcé ses voeux en 1947, elle fait ses premières armes chez les Indiens, en Ontario. Puis elle revient dans la province où elle enseigne à Otterburne pendant cinq années, avant de travailler à la formation des jeunes religieuses à la maison-mère une dizaine d'années.

Les Missionnaires oblates sont des éducatrices des pauvres, en utilisant le mot éducation dans son acceptation la plus large. Mais pas de n'importe quels démunis, puisque leur fondateur, Mgr Langevin, l'avait bien signifié: devant deux postes offerts, il faut toujours choisir le plus pauvre.

Et le moins que l'on puisse dire, c'est que Sr Boily aurait fait particulièrement plaisir à Mgr Langevin si ce dernier avait pu la voir partir, le 7 janvier 1971, pour le diocèse de Moundou, dans l'extrême sud du Tchad, un pays de 1,284,000 km2 habité par environ quatre millions d'âmes.

Car les Tchadiens, qui ont été colonisés par la France du temps où l'on enseignait sans rire aux élèves de la métropole qu'il y avait 120 millions de Français unis sous les plis d'un même drapeau, sont particulièrement avantagés. Ainsi depuis quelques années, le pays est de nouveau en proie à une guerre civile qui n'a pas encore trouvée de véritable solution. "Une guerre tribale fomentée par les puissances internationales" précise Marguerite Boily, que n'importe quel observateur sérieux appuierait sur ce point.

Une anecdote

Car il est facile d'attiser la haine dans un pays dont les frontières coloniales arbitraires ne correspondent presque jamais aux sensibilités ethniques, où l'on ne retrouve pas moins de 169 langues et une centaine de dialectes, où environ 45 pour cent de la population est musulmane, 45 pour cent animiste, 5 pour cent protestante et 5 pour cent catholique. (L'Église catholique s'est implantée au Tchad voilà 35 ans.)

Une anecdote. Goukouni Oueddëi, l'actuel "chef" du pays, un musulman Toubou, du nord du pays, appuyé par la Libye, s'est rendu voilà quelques mois dans le sud, où la situation est revenue "à la normale", proposer aux autorités locales de l'argent du protecteur libyen. Refus net. "Ils préfèrent crever de faim plutôt que de redevenir esclaves des arabes, chose abolie depuis le début du siècle" souligne soeur Boily qui ajoute: "Dans le nord, ils considèrent le Noir comme moindre".

Pourtant il existe encore un autre problème fondamental, propre à tant de société du tiers-monde, et qui constitue la raison fondamentale de la présence de soeur Boily au Tchad: le taux d'analphabétisme s'élève à 95 pour cent. "Il y a du travail à faire" souligne Marguerite Boily Mais pas n'importe quel travail.

Car le but de soeur Boily, comme il faut le souhaiter de tous ceux qui aident au développement du Tchad, "C'est d'essayer de se rendre inutile le plus rapidement possible". Pour sa part, si quelque 70 religieuses de différents ordres et nationalités, ainsi qu'une quarantaine de capucins oeuvrent actuellement au Tchad dans de multiples domaines, Marguerite Boily est la seule blanche au niveau élémentaire dans l'éducation scolaire: Toute les écoles ont été africanisées au début des années 70.

La colonisation

Précisément, soeur Boily s'occupe de la formation des maîtres en donnant des stages et des sessions pédagogiques, et travaille à assurer une relève, en l'occurence deux conseilleurs pédagogiques qu'elle a envoyés étudier dans le pays voisin du sud, le Cameroun. Son rôle, elle le considère "pour un certain temps encore nécessaire". Ce qui lui importe, après avoir noté qu'il s'agissait d'un travail de "longue haleine", c'est qu'il y ait de la continuité. Dans ce sens, elle déplore le type de travail effectué par des coopérants civils qui viennent dans un pays pour une période de généralement deux ans seulement.

Pour donner un exemple de la nécessité d'une action prolongée dans le temps, Marguerite Boily affirme qu'il lui a fallu six ans pour que les comités de parents réalisent qu'ils étaient capables de travailler. "La colonisation les a rendus dépendants". Les gens se retranchaient derrière l'attitude: "On n'est pas capable de faire quelque chose". Quand on pense que depuis la guerre les maîtres enseignent pour $20 par mois et qu'ils n'ont pas changé d'habit ces trois dernières années...

Quoi qu'il en soit, il ne fait aucun doute aux yeux de soeur Boily que "les Africains veulent beaucoup apprendre, mais qu'ils manquent de moyens". On comprend, lorsque le maître ne dispose pas de manuels scolaires pour ses élèves, qu'il faille développer d'autres méthodes.

Marguerite Boily aime le Tchad et ses résidants. "Les gens sont sympathiques" dit-elle avec un large sourire. Des gens qu'elle voudrait savoir plus libres, des gens qu'elle a pu mieux comprendre en se référant à son expérience de minoritaire, parce que là-bas aussi, on veut préserver sa culture. Et pour garder son identité, il faut lutter. Ceux qui aident doivent admettre qu'ils ne disposent d'aucun monopole, que tout passe par le respect de la personne. Pour soeur Boily, évangélisation est synonyme d'humanisation.



Soeur Marguerite Boily

En revenant au Canada, a-t-elle commenté, elle avait oublié à quel point le menu pouvait être varié. Au Tchad, on mange de la viande lorsque les bêtes sont tuées. La nourriture de base du missionnaire, c'est le riz, et encore le riz. D'ailleurs rapidement, on trouve que la sauce au rat, c'est bon. Rapidement aussi on s'aperçoit qu'il "faut toujours regarder le côté positif de tout".

Mais surtout, en demeurant au Tchad, on se rend compte qu'on "est obligé de vivre l'essentiel". Si bien qu'en revenant au Canada, "on ne peut plus vivre comme avant. Ce que l'on ressentait comme un besoin disparaît. Les Africains aussi nous apportent quelque chose" pense la missionnaire.

Au mois de septembre, soeur Marguerite Boily prendra à nouveau l'avion pour le Tchad. Pour trois ans. "A moins qu'on ne me mette dehors".

Bernard BOCQUEL

Le nouveau recteur par intérim: Paul Ruest

Une même ardeur des nouveaux face au défi

Le Conseil d'administration du Collège universitaire de Saint-Boniface a nommé trois autres membres de son administration interne. Il s'agit de MM. Paul Ruest, au poste de recteur par intérim, Fernand Girard, doyen des Arts et Sciences, et Roger Legal, directeur de l'Institut pédagogique. L'équipe est donc au grand complet, moins de deux mois après les démissions des six membres de l'équipe précédente.

Rappelons que trois des six postes ont été comblés début juillet: M. Normand Collet, directeur du Collège communautaire; M. Guy Delaquis, procureur et directeur du personnel, et M. Lionel Aquin, directeur des services par intérim.

Le nouveau recteur par intérim débutera ses fonctions le 10 août pour une période de 10 mois; son mandat s'inscrit dans le cadre d'un prêt de service conclu avec la Commission scolaire de la Rivière Seine. Ancien collégien, M. Ruest est détenteur d'une maîtrise en éducation. Il apporte également une expérience de 13 ans en administration scolaire, dont trois années au poste de directeur général de la division Seine. À ce poste il sera remplacé, par intérim, par son actuel adjoint, M. Jean Beaumont.

M. Lionel Aquin

Paul Ruest s'est montré très satisfait du choix de ses futurs collègues qu'a effectué le Collège. Il a expliqué que, à la suite des premiers trente jours qu'il se donnaient pour connaître les dossiers et bien "saisir les aspirations des gens sur place", il allait se concentrer, en priorité sur deux aspects de la vie du Collège.

D'abord, selon M. Ruest, il va falloir "mettre sur pied une équipe solide, très ouverte" pour "regrouper" les intervenants et les inviter à participer. Qualifiant son style de leadership, il a déclaré: "Je suis accessible, je m'exprime clairement et je ne joue pas à la cachette".

Son deuxième objectif, a-t-il dit, sera d'examiner tout le processus de la prise de décision et des mécanismes de consultation au Collège. Selon le futur recteur, il faudra établir "qui fait quoi, et le faire connaître".



Efficacité et participation

Il a toutefois insisté sur son intention de ne pas sacrifier l'efficacité au nom de la participation.

D'après Paul Ruest, il faut prendre avantage des forces innées au Collège, qui est relativement petit, en valorisant l'aspect humain, le "respect des personnalités". Il a proposé que le recteur "doit venir à connaître tous les étudiants".

Sur le plan de sa formation, il a soutenu que, même s'il n'était pas titulaire d'un doctorat, l'important était d'avoir une "crédibilité interne". Et il a conclu, confiant: "Le Collège a décidé d'aller chercher quelqu'un qui avait de l'expérience en administration".



M. Paul Ruest

Le prochain doyen des Facultés des Arts et des Sciences, M. Fernand Girard, originaire du Québec, possède une riche expérience humaine. Ordonné prêtre en 1956, il a été missionnaire Père Blanc en Afrique pendant trois ans. Détenteur d'un doctorat en théologie (Rome), il se propose de compléter son doctorat en anthropologie dans les prochains mois. Il a été professeur au Collège Jean de Bréboeuf, Montréal (1974-75) et au Collège de Saint-Boniface jusqu'à sa nouvelle nomination.



M. Normand Collet

Également diplômé du Collège, détenteur d'une maîtrise en éducation et administrateur dans la Division scolaire de la Rivière Seine, le futur directeur de l'Institut pédagogique entrera en fonction le 1er août prochain. Roger Legal s'est montré très enthousiaste vis-à-vis de sa nouvelle nomination.



M. Roger Legal

Évoquant sa participation active au niveau de l'organisation des Éducateurs franco-manitobains depuis plusieurs années, il a fait valoir que son arrivée au Collège serait "L'occasion de faire avancer les revendications et les demandes" auprès de l'Institut, que les éducateurs jugent importantes. Il a mentionné, entre autres, les programmes de prémaîtrise et de maîtrise en éducation.



M. Fernand Girard

M. Legal a affirmé qu'il bénéficiait d'un "support solide" de la part des professeurs de l'Institut, avec qui il envisage, avec enthousiasme, de faire équipe. Pour Roger Legal, comme pour ses futurs collègues, c'est la même ardeur face au défi.

Jean-Pierre DUBÉ



M. Guy Delaquis

Max Yalden prône la compréhension devant Applebaum - Hébert

Les médias doivent refléter les aspirations locales

Une fois de plus, le commissaire aux langues officielles, M. Maxwell Yalden, n'a pas manqué sa chance de faire valoir la nécessité d'assurer une meilleure compréhension entre les francophones et les anglophones dans sa présentation devant le comité d'étude de la politique culturelle fédérale, effectuée la semaine dernière.

Maxwell Yalden s'est présenté devant ce comité d'étude de la politique culturelle fédérale (dit comité Applebaum-Hébert) parce qu'il est évidemment convaincu que le succès ou la faillite de l'association linguistique sur laquelle s'appuie le pays dépend du type de politique culturelle que le gouvernement fédéral voudra bien mettre en place.

Bien entendu, les arguments avancés par le commissaire aux langues officielles, de même que les critiques qu'il adresse à l'endroit - notamment - des médias et du gouvernement fédéral ne sont pas neufs. De fait, cet anglophone extrêmement sensible à la situation des francophones hors Québec, en a surtout profité dans sa présentation pour mettre l'accent sur certains aspects développés dans son dernier rapport annuel.

L'urgent besoin de l'aide aux minorités, d'ententes solides entre le fédéral et les provinces en matière d'enseignement, d'un effort éducatif "pour réduire les tensions entres les communautés francophones et anglophones en détruisant les stéréotypes culturels grotesques" figure au centre de ses préoccupations.

Un corps étranger à rejeter ou à absorber

Pour les minoritaires, Maxwell Yalden demande "un accès suffisant aux ressources et institutions culturelles de base (pour permettre) de tenir bon face au courant culturel majoritaire". Et dans la même ligne, en évoquant l'attitude d'un majoritaire, il affirme: "Vu l'expérience des années récentes, ce devrait être pour nous tous une vérité d'évidence qu'une minorité linguistique est en danger aussi longtemps que la majorité la considère comme un corps étranger qu'il lui faut totalement absorber ou rejeter". M. Yalden ne perd jamais une occasion d'en appeler à l'esprit de tolérance de ceux qui se sentent majoritaires.

Et encore une fois, unissant sa voix à celles des francophones hors Québec, il fustige entre autres la politique de Radio-Canada (sans toutefois nommer la Société) pour son manque de contenu local. Il enjoint donc le gouvernement, après avoir rappelé que "l'une des grandes difficultés de la politique culturelle est l'adaptation des moyens de communication de masse à des besoins souvent très locaux", de "veiller à ce que le contenu culturel des médias de base (radio, télé, cinéma, presse) reflète les aspirations de la communauté intéressée, sans pour autant ignorer les sujets d'une dimension plus étendue".

Dans cet esprit, le commissaire aux langues officielles est d'avis que "la petite production locale peut être une création infiniment plus authentique qu'une réalisation importée à très grands frais". Et il croit utile d'ajouter: "Cette qualité, nous le savons pour l'avoir observée souvent, est très répandue chez les minorités linguistiques".

La masse écrasante des quotidiens

Quant à l'information, elle doit être "bien plus que maintenant, d'origine locale et concerner la vie locale". Sur le point, Maxwell Yalden n'oublie pas de préciser que la production cinématographique régionaliste de langue française (de l'Office national du film) "ne dispose que d'un budget extrêmement réduit et plutôt précaire". Et aussi, il insiste sur le fait que "la presse locale de langue minoritaire (**LA LIBERTÉ**, par exemple) marche souvent financièrement sur une corde raide face à la masse écrasante des quotidiens de la majorité. Son importance culturelle pour les groupes minoritaires n'a rien à voir avec le caractère artisanal de son organisation". Il faut d'ailleurs souligner que Maxwell Yalden, depuis plusieurs années, a à coeur les problèmes de la presse minoritaire; et qu'il n'est certainement pas étranger au fait que le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de ses ministères et de ses agences, n'annonce plus dans les journaux hors Québec.

Quant à l'enseignement - un autre cheval de bataille du commissaire - qui est tributaire à un certain niveau d'accords entre le fédéral et les provinces, Maxwell Yalden n'y va pas là non plus par quatre chemins. D'ailleurs, sa plume devient plus nerveuse et imagée lorsqu'il évoque le sujet. Les réalisations quelques fois remarquables des Canadiens dans le domaine de l'enseignement dans la langue minoritaire au cours des 15 dernières années "ont été bien plus souvent le fruit de luttes locales sordides que des initiatives fédérales ou provinciales".

Ou encore: "Le tango fédéral-provincial exige évidemment deux danseurs, mais l'on est obligé de dire qu'en ce qui concerne l'enseignement et les langues officielles, le partenaire fédéral n'a en rien la maîtrise d'un Rudolf Valentino. À un moment où le fédéral et les provinces sont en train de négocier une nouvelle entente cadre pour le financement de l'éducation dans la langue de la minorité, le commissaire pense que "de nombreux Canadiens" veulent "une aide financière permanente plus réaliste en faveur des provinces".



M. Maxwell Yalden

Assez d'imagination

En conclusion, Maxwell Yalden estime que le comité Applebaum-Hébert a un rôle important à jouer en invitant le gouvernement à agir vigoureusement en faveur des minorités d'une part, et en incitant une meilleure compréhension entre les deux cultures. Un comité qui, comme le Canada tout entier qui veut se donner une politique culturelle digne de ce nom, ne devra pas oublier ce commentaire du commissaire: "Nous aurions de bonnes raisons de nous inquiéter de notre identité collective si nous n'avions pas assez d'imagination pour assurer la survivance culturelle de nos minorités".

Bernard BOCQUEL

La SFM à la recherche d'orientations communes avec les organismes

Cent jours après la tenue de son assemblée annuelle, la Société franco-manitobaine continue à poursuivre la réalisation des nombreux objectifs entérinés par ses membres. Elle a, de plus, décidé de s'attaquer à une lacune importante: le manque de vision commune des organismes de la communauté.

La Société a commencé par faire son propre mea culpa: "Depuis quelques années, a dit la directrice générale de la SFM, Mme Lucille Roch, chacun s'occupe de son patelin". C'est donc en vue d'échanges au niveau des orientations que les cadres de la Société ont entamé des discussions auprès d'une vingtaine d'organismes provinciaux qui oeuvrent dans les domaines de l'économie, la communication, les loisirs et les services récréatifs, la religion, l'éducation et le culturel. Deux rencontres au niveau des conseils d'administration des associations auront lieu au cours de l'année, soit cet automne et l'hiver prochain.

Il s'agira de déterminer "où on veut aller comme communauté" a expliqué Mme Roch, précisant que les orientations communes seront élaborées par secteurs. Ainsi, des objectifs pourront être, par la suite, identifiés dans chaque domaine de développement et chaque organisme sera appelé à déterminer ses moyens pour atteindre les objectifs dans un plan d'action commun.

Depuis 1916 et jusqu'à récemment, selon la directrice de la SFM, toutes les énergies de la communauté ont été canalisées dans le domaine de l'éducation. Mais il va falloir penser à trouver d'autres possibilités de vivre le plus complètement possible en français, a-t-elle ajouté.

Mme Roch a, en ce sens, rappelé les fruits d'un effort semblable effectué en 1977 à l'échelle du pays et qui a donné naissance à l'impressionnant document intitulé "Les héritiers du Lord Durham". Ce document aurait, entre autres, soulevé l'urgent besoin de développer le secteur économique chez les francophones hors Québec.

Ainsi, parallèlement, la SFM participera, par l'entremise de la Fédération des francophones hors Québec, à l'élaboration du mandat de la recherche qu'entreprendra, dans la prochaine année, le Secrétariat d'État fédéral. Comme on le sait, le ministère responsable du programme de la Direction des groupes minoritaires de langues officielles, que dirige M. Francis Fox, doit remettre au Conseil du trésor en mars 1983 son rapport

Mme Lucille Roch devant les bureaux de la Société franco-manitobaine, boulevard Provencher.

La directrice de la SFM a donc fait savoir que la recherche en question, tout en sondant les besoins de la clientèle francophone à travers le pays, permettra de préparer le terrain pour le prochain programme qui sera lancé en avril 1983. Les données des sondages, a-t-elle dit, pourront servir aux intérêts tant du gouvernement que des associations provinciales.

Interrogée sur le danger que pouvait comporter une intrusion directe du gouvernement fédéral dans l'évaluation des besoins des membres des communautés, Mme Roch a concédé que le danger était réel mais que la participation de la FFHQ à la délimitation du mandat de la recherche constituait une garantie suffisante.

Les données du rapport, a souligné la directrice de la Société, pourraient s'avérer utiles dans le développement des orientations communes des associations franco-manitobaines. Toutefois, elle a précisé que l'exercice que lançait la SFM au Manitoba ne s'inscrivait pas dans le cadre de la révision du programme du Secrétariat d'État: "Peu importe que le gouvernement fasse ou non son étude, la concertation doit se faire".

Jean-Pierre DUBÉ

Henri Létourneau raconte

Gabriel Dumont

(suite de la semaine dernière)

Adélaïde abandonna l'école cette année-là, elle avait douze ans (1904).

Sa mère lui avait raconté que pendant la rébellion de 1885 les gens avaient été avertis de porter leurs choses les plus précieuses à l'église de Batoche, où elles seraient à l'abri des pillards de l'armée. Ses parents ne se pressèrent pas et un jour un détachement de soldats arriva et la demeure des Pilon fut pillée et saccagée. Les cadres contenant des lithographies religieuses furent arrachés des murs et jetés dans un tas et brûlés! (19)

J'avais espéré trouver un Dumont assez vieux pour avoir connu Gabriel, il serait un neveu ou elle serait une nièce de celui-ci. Je savais que les Dumont avaient une fille adoptive (20), mais qu'ils n'avaient jamais eu d'enfant.

Le 16 juillet 1973, je retournais au Lac-aux-Canards. J'était à la recherche d'un Dumont qui aurait au moins 85 ans et qui aurait connu Gabriel. Je visitais quelques familles, mais pas de chance! Finalement, un M. Fisher, ancien commis de magasin maintenant retiré, me dit qu'il connaissait un Elie Dumont âgé, probablement de plus de 85 ans. Où demeurait-t-il? À Crutwell 27 milles à l'ouest de Prince Albert mais si Elie Dumont n'était pas chez lui à Crutwell d'arrêter en revenant, à Prince Albert et d'aller chez un M. Vandal où Elie avait l'habitude d'arrêter quand il passait à Prince Albert. Il me donna les directives pour me rendre chez M. Vandal.

Crutwell, une forêt de cyprès poussant dans un sable pur, de petites maisons d'un étage, construites de billots de cyprès non équarris, dans les coins les billots étaient joints en tête-de-chat. Rencontrant un jeune homme je lui demandais où demeurait Elie Dumont, il montra du doigt une des maisonnettes, puis il dit, "Il n'est pas ici!" Je lui fis remarquer que la porte n'avait pas de cadenas, il haussa les épaules et dit "Ici personne barre leu portes!"

En revenant je me rendis chez M. Vandal à Prince Albert, qui me dit qu'il n'avait pas vu Elie, depuis plusieurs jours, qu'il devait être chez son neveu M. A. Dumont. Je demandais à un passant, "Est-ce qu'il connaissait les Dumont?" "oui, ils sont à l'hôtel au parloir." J'entre au parloir et je demande au serveur s'il avait des clients du nom de Dumont? Il ne le savait pas mais il demanda dans le haut parleur si il y avait des gens du nom de Dumont dans le parloir. Oui, il en avait trois assis à une table. Alors je me rendis à leur table.

Je leur dis qui j'étais, la raison pour laquelle je voulais rencontrer un neveu de Gabriel Dumont. C'était Elie Dumont, neveu de Gabriel, Aimé Dumont neveu d'Elie et le jeune homme était le fils d'Aimé. Je leur offris une bière qu'ils refusèrent. Aimé et son fils avaient du "charroyage" à faire avec leur camion. Aimé me dit, "Vous allez interviewer mon oncle Elie chez moi, il n'y a personne à la maison". Et se tournant vers son oncle il lui donna la clef de la maison, disant, "Vous allez être seul, ma femme est allée au pèlerinage de Saint-Laurent".

Maintenant vas-t-en chez vous

On se rendit chez Aimé Dumont, grande maison confortable, on se plaça près de la table dans la cuisine et je pus interviewer Elie Dumont, 88ans, né à Saint-Laurent de Grandin, fils d'Elie Dumont et de Françoise Ouellette; son père, Elie était le frère de Gabriel le plus jeune des frères Dumont.

Elie dit qu'il avait été à l'école un bout de temps à Batoche, "sous" Mlle Dorval, ensuite au Lac-aux-Canards ayant comme instituteur un M. Doyen, et rendu au grade 4 il abandonna les classes. Elie était fier de me dire, "C'est icitte au Lac-aux-Canards, quand il y a les premiers coups d'fusil su'y ont laché. Y sont rencontrés avec des polices d'Prince Albert tu sais là. B'en ça c'est à peu près un mille d'icitte. T'as vu un monument l'aut'bord du ch'min là? Ben c'est là qu'y s'était fait frapper dans la tête, mon oncle là." (C'est à cette endroit que Gabriel fut blessé à la tête.)

Elie dit qu'un de ses oncles du nom d'Isidore, frère de Gabriel fut tué plus tard. Isidore laissait une famille nombreuse. Elie dit que son père qui, comme on a vu plus haut s'appelait Elie, est mort à l'âge de 74 ans "Et que ça ferait une trentaine d'années qu'il serait mort..." Alors, il serait mort en 1943 ce qui voudrait dire qu'il serait né en 1869. Alors en 1885 il aurait été âgé de 16 ans.

Une histoire du vieux Elie: son oncle Gabriel était très fort d'après lui, Gabriel devait peser au moins 240 livres ou plus. Elie est certain que son oncle devait avoir 6 pieds et quelques pouces, il était grand.

À l'époque où Gabriel était traversier, et c'est une histoire bien connue de Batoche: un jour, un cavalier s'amène, c'est un Anglais de Prince Albert grand et gros, il demande pour traverser. J'aurais dû mentionner que les gens qui traversaient devaient payer le traversier dix sous pour chaque personne, 25 sous pour un cavalier et 35 sous pour le charretier. Rendu de l'autre côté Gabriel sauta sur les "approches" pour attacher le bac. Cette besogne terminée Gabriel demanda 25 sous à son client celui-ci l'informa qu'il ne payerait pas!

Gabriel enleva son capot et dit au cavalier de faire de même. Celui-ci, qui ne demandait pas mieux, enleva le sien. La bataille commença! Pour commencer ils étaient "fort-à-fort" c'est-à-dire égaux, mais d'après les gens qui regardaient le combat, la vitesse de Gabriel était incroyable! Il lança un coup de poing formidable à la machoire de son adversaire, qui passa par-dessus le garde-fou (garde-corps) et tomba à la rivière. Dumont le repêcha, se fit donner son "chellin" (21) l'aida a remettre son capot, le voyageur embarqua sur son cheval et "prit le bord de Prince Albert.

Elie avait aussi une histoire sur son oncle Gabriel, histoire un peu semblable à celle d'Antoine Ferguson.

"Un jour que Gabriel était parti du camp métis, pour aller en reconnaissance il avait mis son cheval à l'abri dans une talle (touffe) de cerises-à-grappe (cerisiers) y suivait une p'tite coulée, (22) (ruisseau) y fallait qui fasse attention pas faire de train (bruit) ça marchait mal, y'avait trop les p'tites pacannes (noisetiers) en tous les cas il a arrivé à un gros snellier (aubépine) y pi là y'avait un sauvage qui dormait mon oncle ya vu que c'était un Pied-Noir, encore un de ces damnés voleurs de ch'faux (chevaux). Mon oncle y avait son fouet à deux branches (deux-queues) dans sa main ya a "sappré" un coup de fouet au sauvage qui ça réveillé, là mon oncle y a donné un autre coup de fouet pi y a dit au Pied-Noir lève-touais! Le Pied-Noir y sa levé pi mon oncle y a dit assieds touais! Sors ton calumet! L'sauvage y a fait ça.

Mon oncle y ça assis lui aussi et pi y a sorti sa pipe pi son tabac mêlé avec la Kinik-Kinik. Y a passé son sac à tabac au sauvage y a dit, "charge ton calumet on va fumer, on fait la paix. Y on allumé leu pipes et pi yon fumé. Mon oncle y a dit au Pied-Noir, ça c'et pour te montrer que si je t'avais tué, comme tu aurais fait si tu avais été à ma place, ça c'est tuer l'monde pour rien. Maintenant vas-t-en chez vous! Pi l'Indien y c'est en aller!" Elie n'avait plus d'histoire et après une bonne poignée de main, je le quittais.

Elie Dumont avait une cicatrice sur un côté du front, cette cicatrice lui coupait la partie supérieure du nez et se rendait à l'oeil gauche qui était crevé.

Je questionnais Elie sur cette balafre si on peut l'appeler de ce nom. Il me dit, "Il y a 3 ans, j'étais dans une automobile appartenant et conduite par un jeune homme qui avait bu trop de bière. Il s'endormit sur la roue, en arrivant dans un tournant de la route il passa tout droit, et l'automobile frappa contre la paroie opposée du fossé et s'écrasa, il me semble, quand j'y pense, que j'aurais dû sauter avant d'arriver au fossé, même si j'aurais brisé une jambe, ça aurait été mieux!"

"Quand l'auto frappa ce fut comme un coup de fusil! Je sentis une douleur terrible à l'oeil gauche et au bras droit. J'avais pleine connaissance et les douleurs de mon oeil et de mon bras étaient incroyables! De ma main gauche je touchais mon oeil et je sentis sous mes doigts un morceau de verre. Je tirais dessus et il s'enleva. J'avais l'oeil crevé c'est là que je m'évanouis."

"Quand je revins à moi j'étais dans un lit tout blanc, quelqu'un, un homme était debout près du lit. Je lui demandais qui il était, il me répondit, "Le médecin!" En plus d'avoir l'oeil crevé j'avais une fracture entre le coude et le poignet du bras gauche. Je suis demeuré un mois à l'hôpital (Prince Albert) et de là ils m'ont envoyé à Saskatoon, où j'ai passé une semaine à l'université, ils m'ont dit que c'était pour observation!"

Mon Elie Dumont, lors de l'accident, était âgé de 85 ans!"

(19) Apparemment les soldats brûlaient toutes lithographies ou images religieuses.

(20) Son nom était Wilky.

(21) "Chellin" shilling. Il y a cinquante ans les Métis appelaient la pièce de vingt-cinq sous "un chellin".

(22) Coulée. La plupart des gens vont dire que ce que les Métis appellent coulée est une petite rivière ou ruisseau, loin de là; une coulée est une rivière qui, la plupart de temps est sèche. Le printemps à la fonte des neiges elle est remplie d'eau et à l'automne elle est sèche. À Sainte-Eustache, la coulée du moulin est trois fois plus large que la rivière Sale, à la fonte des neiges elle est remplie d'une côte à l'autre mais plus tard en été elle est en partie sèche.

Fin

Les Petites Nouvelles

Un 4e président manitobain à la FJCF

M. Gilbert Arbez, trésorier du Conseil jeunesse provincial, a été élu président de la Fédération des jeunes Canadiens français, lors de son assemblée annuelle tenue les 3 et 4 juillet à Québec.

Originaire de Saint-Boniface, Gilbert Arbez détient un B. Sc. de l'Université du Manitoba et est à l'emploi de la compagnie "SDS Technical Devices" à titre d'ingénieur en microordinateurs. Il devient le quatrième manitobain de suite - après Richard Chartier, Pierre Trudel et, l'an dernier, Joanne Therrien - à présider la FJCF.



M. Gilbert Arbez

Les autres membres de l'exécutif national sont: Roxanne Demers (Alberta), vice-présidente; Thérèse Fallardeau (Ontario), secrétaire; et James Thibodeau (Nouvelle-Écosse), conseiller.

M. Arbez s'est fixé comme priorité, pour l'année qui commence, une communication accrue entre les organismes provinciaux et la fédération nationale, afin que soient respectés les besoins particuliers des régions. Il a indiqué que la FJCF poursuivra cette année ses projets de formation et d'information, ainsi que la préparation d'un manifeste portant sur "le droit des jeunes". Un grand projet de rassemblement national est également prévu cette année.

L'invité d'honneur au banquet de clôture de l'assemblée annuelle, le Secrétaire d'État, Francis Fox, a fait savoir que son ministère "devait prioriser davantage la jeunesse dans sa programmation".

Notre-Dame-de-Lourdes

600 personnes ont fêté la mémoire des ancêtres Lesage

On entendit l'écho des cloches sur la colline et la fête commença...

Le 28 juin, les descendants de la première famille Lesage établie au Manitoba se rencontraient à Notre-Dame-de-Lourdes.

La journée débuta par une messe célébrée par Mgr Noël Delaquis. L'église était remplie pour l'occasion. Plusieurs noms de familles se trouvaient réunis dans un héritage commun ce qui prêta bien à illustrer le thème de l'homélie qui était de marquer le caractère universel de notre foi commune.

Après la messe, M. Normand Dupasquier, maître de cérémonie, descendant de Jean-Baptiste III Lesage, souhaita la bienvenue à tous. On distribua alors les étiquettes roses, jaunes et vertes avec le nom de chacun. Cest trois couleurs identifiaient les trois différentes branches de la famille: Jean-Baptiste III, François, et Gédéon. On retrouva ces trois couleurs-thèmes un peu partout au courant de la journée: dans les cahiers souvenirs, ballons accrochés aux voitures, décors de la salle.

L'après-midi on se rendit chez M. Alphonse Lesage où vécut Jean-Baptiste II, le père des trois frères. Un bref historique soulignant les pénibles labeurs et les sacrifices héroïques des premières générations nous fut donné par M. Dupasquier. Trois sapins furent plantés par les représentants aînés de chaque famille: M. Frank Lesage, Mme Yvonne Deshayes et M. Cyprien Lesage.

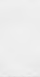
Il y eut aussi le dévoilement d'un monument érigé à la mémoire des courageux pionniers. Le monument cimentait environ 900 pierres symbolisant les quelque 900 descendants vivants. On remarque sur ce même monument les pierres et pièces qui nous rappelle les origines d'une famille riche en histoire. Une fois bénit, on baptisa le monument avec du champagne et tous prirent un verre à la mémoire des ancêtres. L'excursion se compléta par la visite des trois fermes ancestrales: la descendance de François chez Adrien Lesage, celle de Jean-Baptiste III chez Gérard Badion, enfin celle de Gédéon continua la fête chez Alphonse Lesage.

À la salle paroissiale les gens pouvaient admirer une exposition familiale composée de photos, arbres généalogiques et objets anciens. Des cahiers souvenirs et macarons étaient en vente, ainsi que des photos encadrées. Hubert Théroux, photographe et descendant de François, était de la fête. C'était une bonne occasion pour prendre des photos de famille. Le tout était égayé des rencontres de ceux qui ne s'étaient jamais vus ou qui ne s'étaient pas vus depuis longtemps, ou qui se découvraient parents pour la première fois. Pour les plus jeunes des activités étaient organisées au terrain de jeux.

Bien nourri de toutes ces activités de l'après-midi, l'heure du banquet rassembla aux tables les 600 convives venus de proche et de loin: Alaska, Californie, Texas, la Colombie britannique et le Québec.

Puis Frank Lesage, l'aîné de la fête, se leva pour dire le bénédicité. M. Dupasquier présenta la table d'honneur et M. Gilles Lesage porta le toast en l'honneur des aînés. Sur un ton plus léger il nous fit remarquer qu'il n'y avait eu aucun prêtre dans les descendants, cependant cela nous faisait prendre conscience d'un vertu exceptionnelle des Lesage - celle de choisir des femmes sages.

Le dessert fut un énorme gâteau décoré en arbre généalogique.



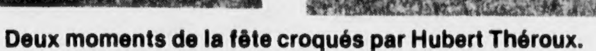
Après le repas M. Daquay, maire du village, adressa la parole. Il nous fit savoir que la prochaine rue ouverte dans le village portera le nom Lesage. Tous applaudirent à cette nouvelle. M. Dupasquier remercia tous les comités qui participèrent à la réussite de la rencontre. Puis, Réal Cénérini, descendant de Gédéon, nous lança dans une soirée variété qui ne manqua pas de charme. Au programme figurèrent la famille Grey, M. Lewis Lavack, raconteur, un poème cité par Viviane Vandeyze, une danse à claquettes de Danièle Dupasquier, des morceaux d'accordéon joués par Denis et Donale Dupasquier, une chanson interprétée par Jacqueline Simon, et un autre bon raconteur, Honoré Gaboriau, qui nous enseigna une nouvelle façon de réciter le "Je vous salue Marie" et enfin, une chanson interprétée par Réal Cénérini.

Le programme se clôtura avec une chanson composée pour l'événement, à laquelle tous participèrent. "Car nous sommes de famille, du plus grand au plus petit. Tous du sang des Lesage la destinée, la rose aux bois". C'est aux petits verres et aux pas de danse que la soirée nous porta jusqu'aux petites heures du matin.

Le comité d'organisation était composé de Normand Dupasquier, Yvette Daudet, Jacques Lavack, Denise Lesage, Antoine Gaboriau, Sr Marie Louise Gaboriau, Joaquin Dupasquier, Marie Ange Lesage et Annette Soury.

Pierrette BENDER
Agnès CHAMPAGNE





Deux moments de la fête croqués par Hubert Théroux.

La Montagne

85e anniversaire de Rosalie Bergeron

Dimanche le 28 juin, la famille Bergeron célébrait à Saint-Lupicin le 85e anniversaire de Rosalie Bergeron (née Bourrier).

À cette occasion, se réunissaient neuf de ses enfants (Antoinette, Suzanne, Henri, Gertrude, Liliane, Joseph, Marie, Léandre, Laurette), petits-enfants, arrière-petits-enfants ainsi que plusieurs neveux, nièces et amis.

Le père Fernand Binette célébra la messe dans l'église de Saint-Lupicin. Ensuite tout le monde s'est rendu aux quatre chemins où Mme Bergeron dévoila une plaque commémorative marquant l'endroit même où son père, Jean-Antoine Bourrier, de la Lozère, en France, vint s'établir avec sa famille en 1891. Le tout fut suivi d'une fête chez Paul et Suzanne Prince à Saint-Lupicin.



Madame Rosalie Bergeron et ses deux fils Henri (à gauche) et Léandre (à droite) dévoilent une plaque.

VIA RAIL CANADA INC.

M. Frank Roberts, président du Conseil de VIA Rail Canada Inc., société de la Couronne indépendante qui se consacre exclusivement à l'expansion des services ferroviaires voyageurs au Canada, annonce les nominations suivantes au Conseil d'administration:



MICHAEL J. BROGAN



BERNARD CLAYMAN



HENRY F. EWASECHKO



ROBERT MATTEAU



CLARENCE J. SURETTE



JACK WIEBE

Michael J. Brogan, de Windsor (Ontario), est directeur du trafic à Chrysler Canada. Bernard Clayman, diplômé de l'Université de Toronto, a été admis au Barreau de l'Ontario en 1961 et pratique le droit à Toronto. Henry F. Ewasechko, d'Edmonton (Alberta), est directeur de l'exploitation, Informatique, à l'Université de l'Alberta. Robert Matteau, Adm. A., de Grand-Mère (Québec), est vice-président de Florido Matteau Inc., courtiers en valeurs mobilières. Clarence J. Surette, C.I.D., de Grand-Sault, N.-B., est commissaire industriel de la Commission Industrielle de la Région de Grand-Sault. Jack Wiebe, de Herbert (Saskatchewan) où il exploite une ferme, est président de L & W Feeders Ltd.

Otterburne

Plusieurs centaines de participants au rodéo de cochons

Samedi, le 11 juillet, en se levant, on croyait vraiment que le rodéo de cochons serait annulé à cause de la pluie. Cependant vers midi, comme prédit, la pluie a cessé et la parade de bicyclettes se mit en route.

Samedi et dimanche ont été un grand succès. Environ 300 personnes ont participé aux festivités. Les gagnants du rodéo de cochons étaient, pour les hommes: Ron Tone; pour les femmes: Rachel Laroche et Collette Carrière; pour les enfants: Daniel Musso et Reynald Roy.

Dans le tir de tracteurs, pour les "tracteurs de jardins" de 14 à 18 forces: Gilbert Carrière; pour les tracteurs de 13 forces et moins: Georges Carrière.

Le concours de clouage pour les femmes a été remporté par Diane Dupuis; celui de sciage par Robert Carrière et Gilles Sabourin.

L'équipe des gagnants au base-ball: Marcel Robidoux, Denis Poirier, Denis Raffard, Diana Morin, Yves Carrière, Guy Dupuis, Brian King, Gérald Dumont et Paul Vincent.

Les trois gagnants pour les bicyclettes décorées: Patrick Laroche, Ernestine Gobeil et Jason McVicar.

Les gagnants des billets, 1er prix: $125, Guy Roy; 2e prix: T.V. noir et blanc, Louis Robidoux; 3e prix: Texas Mickey, Adrien Gagnon.

La fin de semaine s'est terminée à la salle du curling avec un barbecue de côtelettes de porc.

Le comité voudrait remercier tous ceux et celles qui ont aidé d'une manière ou d'une autre, ainsi que tous ceux et celles qui ont participé aux jeux.

Arthur POIRIER

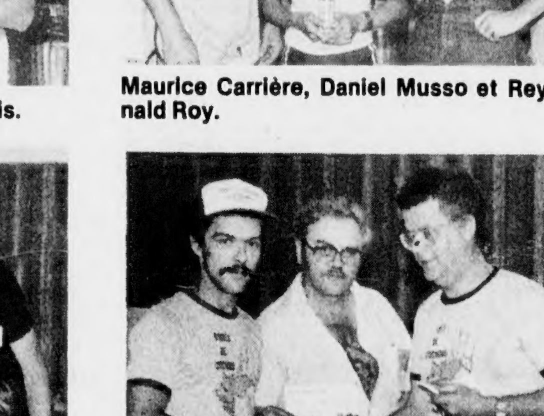
Gilbert Carrière, Gilles Sabourin et Robert Carrière.

Arthur Poirier, Georges Carrière et Guy Carrière.





Rachelle La Roche et Diane Dupuis.

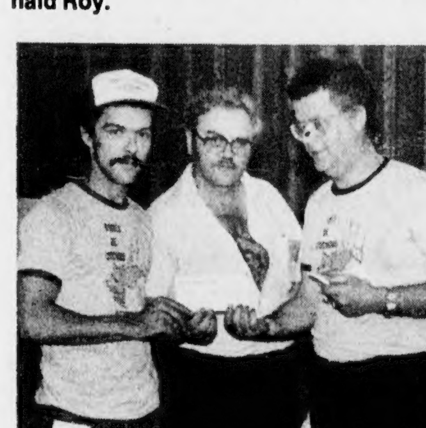


Maurice Carrière, Daniel Musso et Reynald Roy.



Une partie de l'équipe de balle: Brian King, Yves Carrière, Denis Poirier, Marcel Robidoux, Gérald Dumont et Guy Dupuis.

Maurice Carrière, Ron Tone et ses enfants.



Guy Roy, Adrien Gagnon et Laval Cloutier.

Sainte-Agathe

La caisse populaire est "exemplaire"

La caisse populaire de Sainte-Agathe a tenu sa 40e réunion annuelle le 7 juillet avec une assistance de 29 membres.

L'invité d'honneur, M. Gilbert Dion, vérificateur en chef du fonds de sécurité des caisses populaires a touché le sujet des annulations et substitutions des règlements constitutifs et a noté que la caisse populaire de Sainte-Agathe est une institution financière exemplaire.

Le bilan

Dans son rapport, Cyril Durand, gérant, a présenté le bilan au 31 mars 1981 dénotant un actif d'au-delà de $2,000,000 et un profit net de $21,330, déposé à la réserve générale. Aussi, il renseignait sur les amendements aux articles d'Incorporation de la caisse en remarquant le changement du nom, "La caisse populaire de Sainte-Agathe Credit Union Limited" à "La caisse populaire de Sainte-Agathe Limitée" et que les réunions générales se dérouleront entièrement en français.

Le conseil d'administration se compose de Jean-Léon Ouimet (réélu), Donat Alarie (élu), Gaston Brémault (réélu), Guy Gagnon et Jeannot Robert.

Les gagnants du tirage étaient: Aurore Courcelles (barbecue), Denis Bratton (jumelles) et Gaston Brémault (verres).

Irène LEMOINE
Rachelle LEMOINE

Pour le gymnase...

Le gymnase est libre pour les adultes depuis le 7 juillet du lundi au mercredi de 18h30 à 21h30. Le mardi sera réservé pour les dames.

Les activités des jeunes sous la direction de Donald Trudel se dérouleront maintenant dans l'après-midi du lundi au jeudi à 13h00.

Calendrier

20 au 31 juillet, cours de natation pour les jeunes de cinq ans et moins chez Richard et Laurence Dorge. Mme Gisèle Daudet sera l'instructeur.

26 juillet, pique-nique du district No 6 des Chevaliers de Colomb. Samedi, le 25 juillet du camping sera disponible au parc de Sainte-Agathe. Messe à 19h30 à l'église. Dimanche: déjeuner aux crêpes à partir de 7h30, messe à 9h00; tournoi de balle à 10h30 "slow pitch" et "fastball"; jeux organisés par notre coordonnateur, Donal Trudel, pour les jeunes, l'après-midi; cantine et "beer-garden".

Saint-Eustache

35 étudiants ont été diplômés

Le 26 juin, à l'église de Saint-Eustache, 35 étudiants de l'Institut collégial Saint-Paul d'Elie se réuniront pour recevoir leur diplôme. Les finissants étaient: Bertrand, Allard, Philip Allard, Philip Arnal, Marie Bergeron, Alain Bernardin, Paulette Bernardin, Marc Bouchard, Colleen Boyer, Gregory Carson, Odette Desilets, Catherine Drozd, Lorraine Fleury, Murielle Girard, Darlene Halwas, Brad Horning, Sherry-Lynn Houde, Todd Hutselaut, Paul Lachance, Daniel LeGoff, Arthur Mann, Monique Ménard, Jacqueline Misonne, Monique Morissette, Louise Murray, Glenn Owen, Nicole Painchaud, Dale Piper, Katherine Rasmussen, Shelley Rozon, Hilda St-Cyr, Nadene Shirtliffe, Scott Shirtliffe, Steven Shirtliffe, Norbert Thibert et Sam Zaik.

L'église était remplie de gens qui étaient venus féliciter ces jeunes. M. Landry, directeur de l'école, était le maître de cérémonie et le surintendant, M. Jean Susko, fit la présentation des diplômes.

Plusieurs gradués reçurent des bourses. Darlene Halwas, Lorraine Fleury, Shelley Rozon et Katherine Rasmussen reçurent chacune $500 de l'Université du Manitoba. M. Dann LeGoff reçut une bourse de $600 de l'Université de Winnipeg.

L'étudiant qui avait obtenu la plus haute note dans chacun des sujets reçut un certificat d'excellence. Les dix élèves qui avaient eu une moyenne au-dessus de 80% reçurent une plaque. En plus de cela, il y eut plusieurs prix présentés par diverses organisations ainsi que par les différentes municipalités de la région.

Mme Robert ALLARD

Vie sociale

Naissances

Valérie Lynn, née le 22 avril, fille de Gérald ***Bazin*** *et de Agnès Bérard de Saint-Boniface. Le parrain et la marraine sont Gérard et Diane Bernardin.*

Justin Dominic, 8 livres 6 onces, fils de Gilles et Lucille ***Beaudin*** *de Saint-Eustache. Un petit frère pour Mélanie, Paul et Rémi.*

Pascal Ivan, né le 9 mai, fils de Yvan ***Breton*** *et Michèle Fort de Saint-Boniface. Yvan Rocan et Christine Fort sont parrain et marraine.*

André Ernest Henri, né le 31 mars, fils de Raymond ***Buissé*** *et de Nicole D'Eschambault de Saint-Boniface. Le parrain et la marraine sont: James Wilson et Rachel Buissé.*

Rémi Robert Joseph, né le 16 juin, fils de Robert ***Champagne*** *et de Suzanne Bohémier de Saint-Boniface. Michel et Louise Désaulniers sont parrain et marraine.*

Natalie Christiane ***Coulson****, née le 6 juillet 1981, fille de Lorne et Nicole (née Guyot) demeurant 53, rue Hill à Saint-Boniface. Les heureux grands-parents sont Madame Léona Coulson de Dauphin, Manitoba et Paul et Odette Guyot de Saint-Boniface.*

Nicole Alice, née le 14 mai, fille de Bertrand ***Daudet*** *et de Clarisse Grenier de Saint-Boniface. Le parrain et la marraine sont Denis et Alice Daudet.*

Carole, Dominique, Marie ***Dorge****, fille de Joseph et Emilie de Sainte-Agathe, née le 1er juillet en l'hôpital de Saint-Boniface, pesant 7 livres, 10 onces 1/2 et mesurant 19 pouces. Les parrain et marraine seront Alphone et Carole Roy, oncle et tante de l'enfant.*

Francine Marie Paulette, née le 9 mai, fille de Paul ***Mahé*** *et de Linne Bourgeois de Saint-Boniface. Colin et Nicole Bourgeois sont parrain et marraine.*

Cédric Claude Joseph, né le 27 avril, fils de Michel ***Paquin*** *et de Jeannette Marcoux de Saint-Boniface. Claude Paquin et Léa Marcoux sont parrain et marraine.*

Daniel Félice, né le 28 septembre 1980, baptisé le 10 juillet, fils de Claude ***Perrone*** *et de Anne-Marie Conan de Saint-Boniface. Peter Gallo et Marguerite Foubert sont parrain et marraine.*

Décès

Peter ***DAIGNAULT****, 83 ans de Saint-Boniface, décédé le 8 juillet, inhumé le 10 juillet.*

INTERROGATION

Le sacrement de l'amour

Quand j'aime assez quelqu'un pour m'engager à l'aimer pour la vie, je me marie. Je prends cet engagement devant toute la société et devant Dieu. Ensemble nous serons heureux et épanouis et nous ferons en sorte que cet amour rejaillisse sur toute la société.

Le mariage c'est tout cela, quelle que soit sa forme (civil ou religieux) ou quelle que soit la religion! Mais alors un mariage chrétien qu'est-ce que c'est?

Se marier chrétiennement c'est accepter de s'aimer comme Jésus, d'être témoin de l'amour de Jésus. Dans le mariage, je dois être comme Jésus qui t'aime et tu dois être comme Jésus qui m'aime. Et comme couple, nous devons aimer les autres comme Jésus. Voilà le vrai sens du sacrement du mariage.

Le mot sacrement veut dire signe. C'est ainsi que l'Église a voulu que l'amour humain - l'amour entre un homme et une femme - soit un signe de l'amour de Dieu pour les hommes. Si l'amour que Dieu a pour moi n'est pas toujours évident à mes yeux comment puis-je rester aveugle à l'amour et à la tendresse de mon épouse. Et si je ne vois plus l'amour de Dieu dans ma vie; et si je ne vis pas l'amour d'un conjoint c'est l'amour de ceux qui m'entourent et qui s'aiment qui sera pour moi le signe de l'amour de Dieu.

N'est-ce pas en voyant deux personnes qui s'aiment que renaît en nous l'espoir d'un amour qui ne semble plus exister?

Dans ce monde de guerre, de haine, de jalousie n'est-ce pas la responsabilité des amoureux de rendre l'amour présent où ils sont et où ils passent? C'est ça l'engagement que je prends devant la parenté et les amis qui sont rassemblés le jour de notre mariage.

Est-ce possible de prendre un jour cet engagement et de vivre ensuite comme s'il n'en était rien? ...dans notre petit confort!

Mais vous me direz: "Je ne savais pas que je m'engageais de la sorte le jour de mon mariage". À cette occasion j'ai deux réponses: 1) c'est dommage! 2) il est encore temps! Oui, il est encore temps car le mariage se continue. Il y a trop de monde qui pense: "Bon, on est marié, c'est fait!" Comme si c'était fait une fois pour toutes le jour du mariage.

Le couple "vivant" doit toujours chercher à grandir, à s'enrichir, à se dépasser et à renouveler chaque jour son engagement. Il peut profiter de tout ce qui est offert en cours, sessions, conférences... sur la croissance de la personne et du couple. (Il existe quand même plusieurs services de ce genre pour ceux qui se donnent la peine de chercher.)

Le couple a aussi à faire sa propre recherche et doit inventer son propre dynamisme. Le couple fécond trouvera sans cesse de nouvelles façons de vivre son amour.

L'Église et la société sont responsables face au couple, face à la famille. Responsables de les informer et de les accompagner dans leur croissance en offrant aux personnes la possibilité de grandir. Responsables aussi de supporter, d'encourager et de partager...

Mais la société et l'Église c'est qui, sinon chacun de nous. On a tous un devoir face aux autres. À nous de nous engager de sorte que plus de services soient offerts aux couples et aux familles. Que fait-on de nos talents, de nos capacités d'aide et d'accompagnement?

Rappelons-nous: nous voulons aimer comme Jésus. "Ce mystère est grand: aimez-vous comme je vous ai aimés." Devant la grandeur du mystère je ne peux que me lancer dans l'action et relever le défi.

Jean LALONDE

Saint-Boniface

Salle comble à la fête nationale de l'UNF

Samedi dernier, 11 juillet la foule se pressait aux portes de l'Union nationale française pour célébrer le 192e anniversaire de la prise de la Bastille. Cette affluence était de bonne augure! On fit salle comble au point de devoir refuser des places.

L'excellent repas qui ne fut pas sans contribuer à la bonne humeur générale, conçu et exécuté par M. et Mme Beltrand, les propriétaires bien connus de la pâtisserie "La Tour Eiffel", comprenait une pizza miniature, suivie d'un rosbif succulant et agrémenté de petits pois et de pommes boulangères. À cela succédaient une salade maison et du véritable camembert de Normandie. Un baba à la crème chantilly couronnait cet événement gastronomique.

La fin du repas fut marqué par une brève allocution de M. le consul de France, Louis Vannini, qui évoqua le symbole que la prise de la Bastille représentait en France et dans le monde. En brillant platonicien, il fit ressortir les bienfaits supérieurs de la République par rapport à tout autre régime.



Un instantané pris pendant les festivités.

Son coeur

M. Claude Périsse, le président, et la secrétaire, Mlle Laurence Salloignon, ne tardèrent pas à entonner la chanson thème de l'UNF: "Il y a toujours un coin de France au fonds de son coeur", qui fut reprise à l'unisson. Puis, dans un élan d'enthousiasme, sans musique, ni orchestre, la foule se leva d'emblée pour entonner en choeur une Marseillaise des plus vibrantes.

En ce jour de fête, il faisait très chaud au local 541, rue Giroux à Saint-Boniface Cependant on dansa allègrement au son des enregistrements de grands orchestres. En allant prendre le frais sur le perron certains membres proposèrent de lancer une souscription pour faire installer un système de climatisation l'année prochaine; quels que soient les projets de l'UNF, cela n'empêcha pas les danseurs de danser, ni les membres de célébrer longuement la prise de la Bastille.

Le comité

Les handicapés ont reçu la confirmation

Le 6 juin fut un grand jour à la paroisse Sainte-Bernadette de Saint-Boniface. Mgr Baudoux nous a honorés par sa présence à l'Eucharistie durant laquelle il a confirmé cinq de nos enfants. Gisèle Tétrault, Christine Jorstad, Henri Trudeau, Mabel Leach et Rhéal Bosc ont reçu le sacrement après 3 années de cours de religion. Ce fut une vraie fête pour tous, spécialement pour ces jeunes handicapés qui sont si heureux d'apprendre à connaître Jésus et de pouvoir participer "comme et avec les autres".

C'est la 3e année que ces cours de religion pour handicapés se donnent, le samedi matin, de septembre à juin. Il n'y a pas de limite d'âge. Il y en a de 9 à 19 ans et aussi venant de plusieurs paroisses. S'il y a des parents qui ont un enfant spécial ou qui connaissent quelqu'un qui en a un, s'il vous plaît ne les privez pas de la joie d'apprendre à connaître Dieu et de recevoir les sacrements.

Marie BOSC

Richer

20 finissants

Nous sommes très fiers de nos vingt finissants dans deux différentes écoles. Reçurent leur diplôme à l'école secondaire de Sainte-Anne: Karen Burelle, Grant Gaudry, Christine Kayser, Deborah Larocque, Marcel Legal, Ruby Pylatiuk et Hélène Desrosiers.

De l'école régionale de Steinbach nos finissants étaient: Robert St-Hilaire, Eugène Sabot, Gisèle Saindon, Murray Bruce, Brenda Giroux, Michel Lajoie, Laurent Legal, Eric et Michael Monkman, Paul Ricard, Randy Rickard, Antoine Richard et Randy Ross.

Deux Vietnamiens se sont mariés

Le 7 juillet, l'abbé Lévesque, en l'église de Sainte-Geneviève, bénissait le mariage D'An Dai Vu fils de Huu Kinh Vu et de Thi Ngan Pham de Dong Dang au Vietnam et de Le Phuong Mac fille de Han Ba Mac de Sainte-Geneviève et de Phui Linh Tran de la Chine. Après le mariage on se réunit à la salle où il y eut un souper familial organisé par M. le curé et ses ouailles.

Le lendemain M. le curé conduisit les mariés à l'aéroport ou ils s'envolèrent pour Calgary, leur nouveau nid.

Thérèse CHAPUT

Du côté sportif

Le dimanche 21 juin le club des sports de Ross tenait sa journée sportive annuelle. Quinze équipes de base-ball participèrent à ce tournoi. La pluie, qui mouilla deux fois les habits, ne réussit pas à abattre l'enthousiasme des joueurs. Les équipes vainqueurs furent: 1er prix: Dugald Demons; 2e Dee Gees; 3e Andrew Brandt et 4e Patrick Chaput.

Dans l'après-midi il y eut des jeux et courses pour les enfants et pour les grands un "beer-garden". On était heureux de saluer parents et amis.

En bref

Le 1er juillet Joseph et Marguerite (née Perron) fêtèrent leur 42e anniversaire de mariage au Chalet avec leur deux fils, une fille et leurs petits-enfants.

Le 4 juillet en l'église de Richer avait lieu le mariage d'Aline Godard fille de Jules Godard et de Julienne Marcoux et de Gérald Trudeau fils de Louis Trudeau et Edmonde Hupé.



Cinq participants aux classes de religion pour handicapés ont reçu la confirmation.



LE CARNET DES PROFESSIONNELS

Avocats-Notaires

François Avanthay
LLB.
Avocat et Notaire
25-185 boulevard Provencher
Saint-Boniface, Manitoba Téléphone: 233-5029

LAURENT-J. ROY
Avocat et notaire
MONK, GOODWIN & COMPANY
500, Édifice Canada Trust
232 avenue Portage
Winnipeg, Manitoba
Téléphone: 956-1060

FOREST GUÉNETTE CHAPUT
Comptables agréés
262, rue Marion
Winnipeg, Manitoba
Tél.: 233-8593
Gabriel Forest, **F.C.A.**
Lucien Guénette, **B.A., C.A.**
Arthur Chaput, **B.A., C.A.**
André Blondeau, **B.A., C.A.**
Maurice Morissette, **C.A.**
Gilles Chaput, **B.A., C.A.**

MARCOUX, BETOURNAY GUAY
AVOCATS ET NOTAIRES
L. G MARCOUX, C.R.
R.L. BÉTOURNAY
R. GUAY
D. LABOSSIÈRE
F.W. DuVAL
200-170, rue Marion
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 0T4 (204) 233-8901

PIERRE J.R. DENISET
(B.A.LL.B.)
AVOCAT ET NOTAIRE
305-400 avenue Taché
Saint-Boniface Manitoba

Heures de travail:
Lundi, mercredi, vendredi 8h30-18h30
Mardi, jeudi 8h30-22h00
Samedi 10h00-16h00

Téléphone: 233-0614

TEFFAINE MONNIN HOGUE& TEILLET
AVOCATS ET NOTAIRES
R.E.TEFFAINE C.R. L.V. TEILLET
M. MONNIN C. SHARP
A.J. HOGUE
Bureau
201-185, Provencher
Saint-Boniface
Téléphone: 233-1426

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ
Fontaine Électrique Ltée...
165, boulevard Provencher,
Saint-Boniface
Téléphone: 233-7425

Assureurs

Assurances Aurèle Desaulniers
390, boul. Provencher, Tél.: 233-4051
Pour tout service d'assurances
FEU-VIE-MALADIE
CIS AUTOPAC

ELW
ASSURANCES HYPOTHÈQUES
IMMEUBLES ÉVALUATIONS
Ernst, Liddle & Wolfe Ltd
210-387, avenue Broadway
Winnipeg, Manitoba R3C 0V5



233-7760 233-7351
MAURICE-E. SABOURIN LTD
195, Provencher, Saint-Boniface Man.
ASSURANCES DE TOUS GENRES
AGENCE DE VOYAGES
Avions-Bateaux-Tours Trains

Optométristes

Dr. R.J. Lecker Dr. M.N. Lecker
Optométristes
Examen de la vue
2e étage, édifice Hurtig 264, Portage
Téléphone: 943-6628

DR R.J. STANNERS
Optométriste, Examen de la vue
139, boulevard Provencher
au rez-de-chaussée
Téléphone: 233-3889

DR. E.M. FINKLEMAN
ET
DR S.A. FINKLEMAN
Optométristes
208, Avenue Building
265, avenue Portage,
Winnipeg, Tél.: 942-2496
Examen de la vue
et
Lunettes ajustées

Entrepreneurs de Construction



LAFRENIÈRE SHEET METAL LTD.
Chauffage, Ventilation
Climatisation de l'air
401, rue Youville, Saint-Boniface
Téléphone: 233-7946

Air climatisé Ferblanterie
Gouttières Ventilation
ROSSIGNON
"Sheet Metal & Heating"
491, chemin Sainte-Anne - Saint-Vital
R2H 0T1
Téléphone: **257-2921**
René André **256-3340**

LES PETITES ANNONCES GRATUITES

À VENDRE, à Notre-Dame-de-Lourdes, restaurant avec domicile au deuxième étage; salle de billard. Idéal pour jeune couple ou semi-retiré. Pour plus de renseignements, tél.: (1) 248-2463.
-934-

À VENDRE: mobilier de chambre à coucher, bois foncé "Oriental Motif" comprenant chiffonnier (High Boy) moitié avec porte doublée en cèdre; commode "long-low" 6 pieds avec miroir; 2 petites tables de nuit avec deux tiroirs chacune: $700; matelas et sommier 54" usagé, climatiseur ADMIRAL 800 BTU, 2 ans, en très bonne condition,pour fenêtre horizontale: $370. Tél.: 247-6673
-1136-

MÈRE DÉVOUÉE: (expérience avec les enfants) garderait des enfants du lundi au vendredi. Tél.: 233-3935-
-1137-

À LOUER: à Saint-Boniface, appartement meublé de 4 pièces, 1 chambre à coucher, cuisinière, réfrigérateur, eau et chauffage inclus. $200/mois. Libre le 1er août. Tél.: 247-6981.
-1138-

À LOUER: à Saint-Boniface, un appartement de deux chambres à coucher, salon, cuisine et salle à manger, entrée privée, stationnement, idéal pour jeune couple ou jeunes étudiants, libre le 1er août 1981 - $200/mois inclus chauffage et eau. S.V.P. s'adresser au No 233-6591 après 18h.
-1145-

À VENDRE: chaise roulante marque "Jenning". Prix $165. Tél.: 237-0348.
-1139-

À LOUER: Saint-Norbert, bel appartement de 5 chambres, pour couple d'âge moyen ou plus. Libre immédiatement, stationnement inclus. Tél.: 269-2240.
-1130-

À VENDRE: maison côte à côte au parc Windsor, environ 1160 pieds carrés, 3 chambres à coucher, air climatisé central, hypothèque 10 1/2% jusqu'au 31 octobre 1982; "78 Camaro Z 28", 15, 000 milles, couleur noire, état neuf. Tél.: 237-6800 après 17h00.
-1131-

À VENDRE:
- remise en aluminum avec les blocs de ciment pour le plancher. Grandeur 9' x 10' x 7' hauteur. Couleurs blanc et brun pâle (1 an). Prix: $250;
- objets d'antiquités;
Tél.: 256-1171.

À VENDRE: une remorque double "utility", peut servir pour bâteau ou motoneige; 1 commode avec 4 tiroirs. Tél.: 233-1593.
-1134-

À VENDRE: une machine à laver "Hitachi" automatique, grandeur pour un appartement, en excellente condition. Prix $300. Tél.: 257-5933.
-1141-

À LOUER: grand appartement de 2 chambres à coucher, avec chambre d'utilités, réfrigérateur, poêle, dans un nouveaux duplex. Libre immédiatement. Prix $300/mois. Tél.: 233-3935.
-1142-

À VENDRE: lit de bébé avec matelas (bassinette), chaise haute pour bébé, ensemble de biberons, Playtex (en plastique, sacs à jeter) une baignoire pour bébé, linge de bébé. Le tout en bon état. Tél.: 247-5271.
-1143-

RECHERCHE: un appartement, ou un duplex, de deux chambres à coucher à Saint-Boniface pour le 1er septembre 1981. Tél.: 237-3061 après 17h30.
-1144-

À VENDRE: 2 cadres, un avec le portrait d'un arrangements de fleurs, l'autre avec des montagnes et des ruisseaux. Tél.: 233-6912 ou s'adresser 642, rue Saint-Jean-Baptiste après 17h00.
-1135-

VOUDRAIS PARTAGER: un appartement meublé avec d'autres personnes. Demandez Marc au No 452-1535.
-1129-

À LOUER: au parc Windsor, garconnière (au sous-sol) avec poêle, réfrigérateur et stationnement. $89/mois. Libre immédiatement. Téléphonez John au No 668-6807.
-1146-

À VENDRE: 3 paires de draperies, un balai électrique, une scie électrique, un sableur électrique, et assortiment d'outils, 1 table avec 2 chaises, deux lampes sur pieds. S'adresser Apt 7-251, boulevard Provencher, les 18 et 25 juillet de midi à 18h00.
-1147-

À LOUER: plage Albert, chalet de 2 chambres à coucher. Téléphonez à Maurice au No 257-5691 ou 668-8210.
-1148-

À LOUER: rue Dumoulin, Saint-Boniface, appartement d'une chambre à coucher, entrée privée, réfrigérateur, cuisinière, eau, chauffage et cable pour télévision inclus. $185/mois, stationnement disponible. Libre le 1er août. Tél.: 233-1246.
-1149-

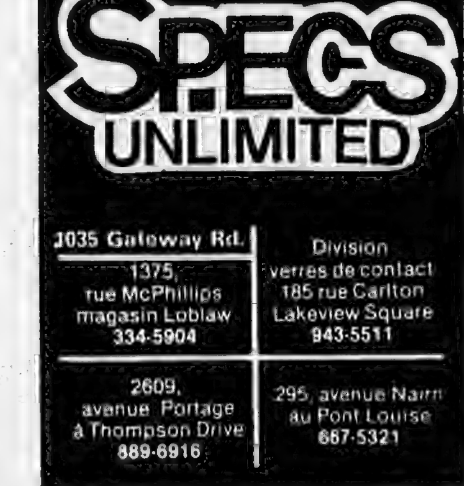
VENTE DE GARAGE: jouets, vaisselle, plantes, linge, meubles, disques, les 18 et 19 juillet de 10h00 à 16h00, 171, avenue Impérial, Saint-Vital.
-1150-

À VENDRE: 552, rue de la Morénie, bloc appartement de 8 suites. Prix très raisonnable: $120,000. Pour renseignements, tél.: 253-0546 après 17h00.
-1151-

PERSONNE DISPONIBLE pour garder des enfants du lundi au vendredi durant la journée ou le samedi soir. Tél.: 247-5782.
-1152-

À VENDRE: bar avec 3 tabourets avec miroir et étagère en verre. Prix: $165. Tél.: 247-5782.
-1153-

Le **Docteur Gary D. Klasser**
est fier d'annoncer
qu'il est associé avec
le **Docteur Howard M. Fogel**
dans la pratique dentaire
344, rue Marion, Saint-Boniface.
Pour un rendez-vous,
téléphonez au No **247-4548.**



Chiropraticiens

Rendez-vous **Téléphone: 233-3060**
CENTRE CHIROPRATIQUE PROVENCHER
154, boulevard Provencher
Saint-Boniface, Manitoba
CHIROPRATICIEN
Gilbert-E. Bohémier, D.C.

ARROW
APPLIANCE SERVICE
Tél: **233-3385**
579 St. Mary's Road Winnipeg, Manitoba

Pelland Catering
Traiteurs: mariages, dîners
réceptions et banquets
161, boulevard Provencher, Saint-Boniface
TÉLÉPHONE: 247-3319

ST ANTHONY'S BOOK & CHURCH SUPPLIES
(précédement Burns-Hanley)
164, boulevard Provencher Winnipeg
R2H 0G3 Tél.: 233-4480

CHAPELLE FUNÉRAIRE SAINT-PIERRE
Luc DANDENAULT, Gérant
Résidence: 433-7633 Bureau: 433-7879
"LOEWEN FUNERAL CHAPELS"
Steinbach Tél.: 326-2085

LES BONNES

Nous sommes prêts à donner une information d'une importance capitale à la police dans l'affaire du hold up de la caisse populaire du parc Windsor. Les malfrats n'ayant pas emporté de **LIBERTÉ** (que l'on peut trouver aux caisses en raison de la grève des postes), nous en concluons donc qu'ils n'étaient pas francophones ou francophiles. Le champ d'investigation devrait ainsi se réduire considérablement.

* * *

À écouter les nouvelles, la seule manière de combattre efficacement l'inflation, c'est de se faire élire. Ainsi, les députés se sont votés une hausse de salaires de 23 pour cent et les commissaires d'école de Winnipeg (qui peuvent se le permettre allègrement avec le nouveau système de financement de l'éducation qui avantage considérablement cette division scolaire) se sont offerts un généreux 93 pour cent d'augmentation. Et dire qu'on pensait que ces braves gens se faisaient élire pour le bien de la société.

* * *

Après Terry Fox, symbole d'unité nationale par la volonté de nos glorieux politiciens, ne voilà-t-il pas que certains en font une manie, de cette unité nationale. De fait on pouvait lire l'autre jour dans les quotidiens une publicité selon laquelle "Professional football is a unifying factor for Canadians. We shout for it, cheer for it, sit in the rain and snow and fog for it. We travel east and west for it. We parade for it. The team of your choice can help keep Canada whole". Ceux qui n'aiment pas le football sont de mauvais Canadiens.

* * *

On vient de nous adresser un petit reproche l'autre jour, qui disait en substance: avec tous les francos qui se rendent l'été à plage Albert, vous devriez mettre sur pied une chronique estivale de cet endroit. D'accord À condition que nous trouvions un(e) correspondant(e) digne de foi. Des volontaires?

* * *

Entendu une bien bonne à CKSB le 14 juillet, jour de fête nationale française où l'on commémore la victoire de la bourgeoisie sur la noblesse et qui a été, paraît-il, célébré plus démocratiquement cette année avec l'avènement du socialiste François Mitterand: "Il y a 55 millions de Français en France et trois milliards et demi d'étrangers" a déclaré un Québécois. Il y a des gens capables de transformer une fête nationale en fête internationale de l'humour.

* * *

Et pour finir cette semaine, une petite concession à notre pléonasmanie: un financier américain (entendu aux nouvelles retrouvées de Radio-Canada, eux qui sont si à cheval sur le bon parler) et, dans la même veine nationaliste: un record allemand, une défaite française, un Irlandais anti-britannique, un Britannique anti-irlandais, un massage thaïlandais, un polonais catholique, un petit Suisse (pour consommation française uniquement), un Franco-Manitobain optimiste.

* * *

Les Petites Nouvelles

Saint-Benoît-Joseph-Labre fête le 75e

La paroisse de Saint-Benoît-Joseph-Labre de Saint-Labre célébrera les 1er et 2 août le 75e anniversaire. Voici le programme en détails:

Samedi 1er août 1981: 13h00: parade; 14h00: jeux pour tous; 16h30: montage audio-visuel historique à l'église; 18h00: souper en plein air; 20h30: soirée de variétés à la salle communautaire.

Alex Carrière

Dimanche 2 août 1981: 11h00: au cimetière, eucharistie d'action de grâces, en plein air, présidée par Mgr Antoine Hacault; 12h30: dîner en plein air par le buffet Freynet (dîner chaud et froid); 14h00: jeux pour tous; 16h30: montage audio-visuel historique à l'église; 20h30: danse à Woodridge avec Alex Carrière.

Nécrologie



Louis ARBEZ

Dimanche le 21 juin 1981, à l'hôpital de Saint-Claude, M. Louis Arbez, âgé de 75 ans, rendait son âme au Seigneur.

Né à Saint-Claude, il y passa toute sa vie sauf pour des études au Collège de Saint-Boniface de 1919 à 1921. Il fut gérant d'un magasin de quincaillerie et d'une cour à bois durant 24 ans. Lui et son épouse aimaient les voyages surtout à Hawaï, mais la maladie le frappa en janvier et il dut se résigner à la volonté de Dieu

Le défunt laisse dans le deuil son épouse bien-aimée de cinquante années, Marie (née Robart); ses deux filles Lucille et son époux Raymond Chatel, Agnès et son époux Alain Cormier, tous de Saint-Claude; dix petits-enfants; deux arrière-petites-filles; un frère Henri de Vancouver, C.B.; quatre soeurs: Gabrielle, Denise et Irène Galliot de Saint-Claude et Hélène Salvail de Los Angelès. Il fut précédé dans la tombe par une fille, Renée en 1939; un petit-fils, Louis Cormier en 1975; deux soeurs: Cécile en 1975 et Odile Andrich en 1979.

Les prières eurent lieu en l'église de Saint-Claude le mardi 23 juin à 14h30, suivies de la messe de la Résurrection à 15h30 et de l'inhumation dans le cimetière local. La messe fut célébrée par l'abbé Rodrigue Bouchard, assisté de l'abbé J.M. Gagné et l'abbé Florent Labonté. De magnifiques chants, pleins d'espérance furent exécutés par la chorale de Saint-Claude sous la direction de Mme Marie Binne. Mme Lucille Bazin était à l'orgue.

Les porteurs qui le conduisirent à son repos étaient Normand Chatel, Paul Cormier, Gérald Tétreault, Robert Hébert, George Andrich (Jr) et Normand Fontaine.



AVIS AUX CRÉANCIERS

EN CE QUI CONCERNE la succession de LOUIS CHARLES ARBEZ, du village de Saint-Claude, au Manitoba, marchand, décédé.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés 200-170, rue Marion, Winnipeg, Manitoba, R2H 0T4, le ou avant le 17e jour d' août 1981.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba ce 7e jour de juillet 1981.
MARCOUX BÉTOURNAY GUAY
Procureurs de la succession.

DIVISION SCOLAIRE DE LA MONTAGNE No 28

est à la recherche de

professeurs pour les postes suivants:

- **École Dandurand** (Haywood): un directeur, maternelle à 8e année, 55 élèves, 4 professeurs). Le directeur doit enseigner à 75% du temps, et à 25% du temps doit se consacrer aux fonctions administratives.
- **Complexe scolaire de Saint-Claude:** un professeur pour classe spéciale.

Veuillez adresser votre candidature avec curriculum vitae et numéro de téléphone au:

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Division scolaire de la Montagne No 28
Notre-Dame-de-Lourdes, Manitoba
R0G 1M0
Tél.: (1) 248-2228 ou (1) 744-2083

AVIS AUX CRÉANCIERS

EN CE QUI CONCERNE la succession de feu FRANÇOIS MADEC, de la ville de Winnipeg, au Manitoba, forgeron retraité, décédé.

TOUTES réclamations contre la succession susmentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés, pièce 200, 170, rue Marion, Winnipeg, Manitoba, R2H 0T4, le ou avant le 4 août 1981.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 24e jour de juin 1981.
MARCOUX BÉTOURNAY GUAY
Procureurs de la succession.

PRESSE-OUEST LIMITÉE

est à la recherche d'un(e)

DIRECTEUR(TRICE)

pour l'hebdomadaire LA LIBERTÉ publié à Saint-Boniface, Manitoba

Le candidat(e) devra posséder:

- des qualités de leadership
- de l'expérience en gestion de ressources financières et humaines
- une maîtrise de la langue française
- une bonne connaissance du travail en milieu minoritaire

Salaire à négocier selon l'expérience et la formation. Les personnes intéressées sont priées de soumettre leur curriculum vitae avant le **22 juillet 1981** au:

Président
Conseil d'administration
Presse-Ouest Limitée
C.P. 96
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 3B4





LE COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE

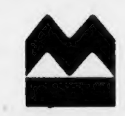
REQUIERT LES SERVICES D'UN(E)

COMMIS-DACTYLO III

Poste régulier.

Entrée en fonction: **16 juillet 1981**
Salaire: selon convention collective

S'adresser au:
Secrétaire général
Tél.: 233-0210



BANQUE DE MONTRÉAL

172, rue Marion
Saint-Boniface
demande une
dactylographe bilingue

Expérience préférée.
Téléphonez à G. Innes au No **233-1481**

À vendre **Southdale**

Bungalow, 1152 pieds carrés, 3 chambres à coucher, salle à manger, tapis mur à mur, garage attenant, possession rapide. Seulement 5 ans. **Prix: $71,000.** Appelez Maurice au No **257-5691** ou **Honor Real Estate, No 668-8210.**

LA DIVISION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE SEINE

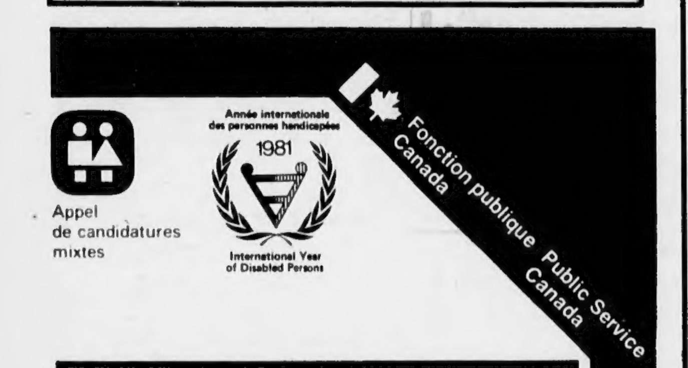
demande un

professeur

pour enseigner les cours suivants à l'école française de Sainte-Anne, Manitoba, à compter de septembre 1981.

- **histoire 200 et 300**
- **géographie 100**
- **dactylographie 102**
- **français 9e année**

Communiquez avec le directeur général de la Division au No **(1) 422-5369.**



AGENT DES DÉCISIONS

Traitement: $32 954 — $41 481
($35 920 — $45 214 eff. le 22 déc. 1981)
No de réf.: 81-NCRSO-TAX-03

Revenu Canada — Impôt
Directions générales des Décisions
Direction de la Législation
Ottawa (Ontario)

Fonctions
Donne des interprétations techniques des dispositions de la Loi et des Règlements de l'impôt sur le revenu et des accords fiscaux; rend des décisions anticipées exécutoires relatives à l'impôt sur le revenu à l'intention des contribuables ou de leurs représentants concernant des transactions envisagées et aide les autres ministères ou agences du Gouvernement du Canada.

Condition de candidature
Les canditats(es) doivent avoir terminé avec succès les études, avoir passé les examens et posséder l'expérience requise par l'institut canadien des comptables agréés, l'Association des comptables généraux licenciés ou la Société des comptables en administration industrielle, ou posséder un grade acceptable d'une université reconnue avec spécialisation appropriée en comptabilité. Expérience dans l'interprétation et l'application des dispositions de la Loi et des Règlements de l'impôt sur le revenu aux affaires des contribuables incorporés.

Exigences linguistiques
Pour certains postes la connaissance de l'anglais est essentielle, pour d'autres la connaissance de l'anglais et du français est essentielle. En raison de la nature de ces postes la connaissance des deux langues officielles est immédiatement exigée.

Nos d'autorisation: 311-147-001, 311-147-002
311-147-027, 311-147-028

Nota: Toute information relative au concours peut être obtenue en téléphonant (à frais virés) à Revenu Canada, Impôt à 593-4946 (français/anglais) ou à 593-5595 (anglais) entre 8:00 a.m. et 7:00 p.m. le 10 ou 13 juillet 1981 ou en écrivant à l'adresse ci-dessous.

Note: To obtain information please call (collect) National Revenue, Taxation at 593-4946 (French/English) or 593-5595 (English) between 8:00 a.m. – 7:00 p.m. on Friday, July 10 or Monday, July 13, 1981, or write to the address below.

Comment se porter candidat
Envoyer votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à:
Pauline Langlois
Bureau de dotation de la région de la capitale nationale
Commission de la Fonction publique du Canada
300, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0M7
(613) 593-5331, Poste 418

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

Canadä

L'Hôpital de Notre-Dame-de-Lourdes recherche une réceptionniste bilingue à plein temps, commençant le 20 juillet 1981.

Les polices du personnel ainsi que les indemnités seront d'après le contrat C.U.P.E.

Vous devez soumettre vos applications par écrit à l'administratrice avant le **15 juillet 1981.**

Appeler au No **248-2496** (l'avant-midi).

Chargé(e) d'enquêtes

Poste
Le titulaire aura à mener en français et en anglais des enquêtes téléphoniques auprès de nos clients au sujet de leur proposition d'assurance. Il ne s'agit nullement de vente. Les heures de travail seront de 9h00 à 17h00, du lundi au vendredi.

Qualités requises
Les candidats(es) auront une excellente maîtrise de l'anglais et du français et de nombreuses années d'expérience dans le domaine des relations avec le public. Ils(elles) devront posséder en outre d'excellentes techniques de communication téléphonique et écrite, de la maturité et une bonne disposition d'esprit. De l'expérience dans le domaine médical et de l'assurance serait un atout.

Rémunération
Tout le personnel de la Great-West bénéficie d'un excellent programme d'avantages sociaux. Salaire de départ selon l'expérience. Excellentes perspectives d'avancement.

Prière d'adresser votre curriculum vitae par écrit à:

Mme Dianne Dumans
Service du personnel
La Great-West, compagnie d'assurance-vie
60, rue Osborne nord, Winnipeg (Manitoba) R3C 3A5
Téléphone: **946-9150**



A & F Baillargeon Express Inc.

Déménagements Longue distance et Outremer

Nous avons des succursales à travers le Canada.

WINNIPEG **(204) 775-7186**

Le Centre culturel franco-manitobain

est à la recherche d'un(e)

COORDINATEUR(TRICE) DU PROGRAMME JEUNESSE-RELÈVE

Sous la direction du directeur général, le coordinateur(trice) sera responsable d'organiser les fêtes familiales et les activités pour enfants.

Qualités requises:
- très bonnes connaissances du français parlé et écrit;
- très bonnes connaissances du Manitoba français;
- esprit d'initiative et de créativité.

Entrée en fonction: vers la **mi-août 1981**

Salaire: à négocier

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le **1er août 1981** au:

Directeur
Le Centre culturel franco-manitobain
340, boulevard Provencher
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 0G7

PERSONNEL DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

ÉVALUATION DES SYSTÈMES | FIXATION DES DÉCHETS | RECHERCHE GÉOTECHNIQUE | CHIMIE | DÉVELOPPEMENT TECHNIQUE

La maison de recherches nucléaires de Whiteshell, située à Pinawa au Manitoba, dispose de postes stimulants pour des scientifiques, ingénieurs et technologues qui participeront à un programme de recherches et de développement en plein essor pour la fixation et l'évaluation des déchets nucléaires.

En collaboration avec d'autres groupes scientifiques au Canada et à l'étranger, ce programme offre le défi unique de faire partie d'une équipe R & D et de mettre en oeuvre son initiative et son sens de la responsabilité.

Si votre éducation et/ou vos intérêts sont orientés vers les domaines suivants, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

ÉVALUATION DES SYSTÈMES	- analyse numérique, modélisation hydrogéologique, évaluation des risques
FIXATION DES DÉCHETS	- science des matériaux, corrosion des métaux, verre, céramiques
RECHERCHE GÉOTECHNIQUE	- géologie, hydrogéologie, géomécanique
CHIMIE	- géochimie, hydrogéochimie, chimie des actinides, procédés chimiques, chimie appliquée
DÉVELOPPEMENT TECHNIQUE	- chimique, mécanique, géotechnique, instrumentation, génie civil

Avec un effectif d'environ 900 employés, la maison de recherches nucléaires de Whiteshell, est située dans une région boisée au bord de la rivière Winnipeg à 105 km au nord-est de Winnipeg. Elle dispose de laboratoires et d'appareillage modernes, est un centre de recherches pluridiscilinaires et entreprend une gamme importante d'activités scientifiques et techniques.

Le salaire initial sera en rapport avec les qualifications et l'expérience. L'EACL offre un ensemble complet d'avantages sociaux et des imdemnités de déménagement.

Les personnes qualifiées et intéressées sont priées d'adresser une demande écrite en énumérant tous les renseignements nécessaires au: Superviseur du personnel, Atomic Energy of Canada Limited - L'Énergie Atomique du Canada, Manitoba, R0E 1L0 ou d'appeler au (204) 753-2311. Prière d'indiquer le domaine qui vous intéresse dans votre première lettre.



Atomic Energy of Canada Limited - L'Énergie Atomique du Canada, Limitée
Research Company - Société de Recherche

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

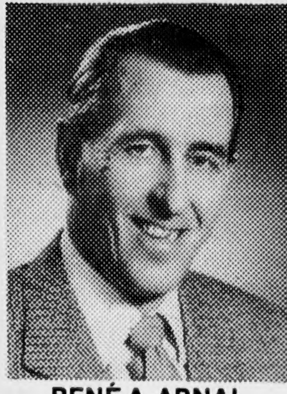
AVIS PUBLIC

Prolongation de la date limite pour la soumission des demandes de licences de télévision payante.

En réponse aux demandes de prolongation, le Conseil reporte, par la présente, la date limite spécifiée dans son avis public du 21 avril 1981 pour la soumission des demandes de licences de télévision payante, du **10 au 20 juillet 1981, jusqu'à minuit.** On invite ceux dont la demande est prête avant la date limite de la soumettre dès que possible. (PN 48)

Canada

NOMINATION



RENÉ A. ARNAL

J.M. Robb, vice-président de Real Estate de Aronovitch & Leipsic Limited est heureux d'annoncer que M. René A. Arnal vient de se joindre à leur équipe d'agence immobilière.

René a été cultivateur et fermier à Fannystelle pendant 25 ans et vient de prendre sa retraite à Elie.

René a récemment complété le programme de formation professionnelle et est maintenant agent immobilier licencié. Il est en mesure d'offrir des services compétents dans tous les domaines "Real Estate".

Pour tous vos besoins, achat ou vente de propriété, immeuble, terrain agricole, appelez René au No (1) 353-2182. Il se fera un plaisir de vous servir.



ARONOVITCH & LEIPSIC LIMITED
809-167, avenue Lombard
Téléphone: 956-0460

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

avis de décision

AVIS DE DÉCISION

Décision CRTC 81-438, renouvellement de licences du 31 mars 1982 au 30 septembre 1982: dans la décision CRTC 79-673, le C.R.T.C. annonçait qu'il modifiait sa politique d'octroyer des licences expirant le 31 mars. Le Conseil indiquait qu'il était préférable de fixer au 30 septembre le terme des licences, car cela permettrait de tenir entre janvier et juin les audiences relatives aux demandes de renouvellement des licences; en outre, le Conseil et les parties intéressées pourraient avoir à leur disposition des renseignements plus complets et à jour en ce qui concerne les données financières et la programmation que ce n'est présentement le cas. En conséquence, le Conseil renouvelait jusqu'au 30 septembre 1980 des licences précises arrivant à échéance le 31 mars 1980. De plus, le Conseil déclarait qu'il émettrait plus tard des renouvellements pour une période de six mois pour des licences précises expirant les 31 mars 1981, 1982, 1983 et 1984.

Par la présente, le Conseil renouvelle pour six mois des licences mentionnées dans la décision et dont la date d'expiration est le 31 mars 1982, soit jusqu'au 30 septembre 1982, aux mêmes conditions que celles spécifiées dans les présentes licences.

Tous les documents du C.R.T.C. sont publiés intégralement, dans les deux langues officielles, dans la Partie I de la "Gazette du Canada" que l'on peut consulter dans la plupart des bibliothèques de référence; de plus, on peut acheter des exemplaires de la Gazette dans les librairies où sont vendues les publications du gouvernement canadien. On peut également prendre connaissance de tous les documents du Conseil aux bureaux du C.R.T.C.; et des décisions, aux locaux du titulaire de la licence aux heures normales de bureau. Les groupes de pression peuvent se procurer des exemplaires des documents du C.R.T.C. en téléphonant aux Bureaux du Conseil à: Ottawa-Hull (819) 997-0313; Winnipeg (204) 949-6297.

Canada

CN RAIL

APPEL D'OFFRES

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT POUR LA RÉPARATION MATÉRIEL À ESSAIS

TRIAGE TRANSCONA
TRANSCONA, MANITOBA

Les travaux consisteront en excavation, mise en place de pieux en béton précontraint préfabriqués ou coulés sur place, bétonnage et maçonnerie, bâtiment en métal aux éléments préfabriqués, cloisonnages et finition intérieure, travaux métalliques variés, mécanique et électricité.

Les soumissions, sous pli scellé, seront reçues jusqu'à midi (12h), heure avancée du Centre, vendredi **7 août 1981.**

Les documents relatifs aux soumissions peuvent être obtenus aux bureaux de l'ingénieur, construction, chambre 460 Union Station, Winnipeg, Manitoba, ou à la salle des plans, ingénierie, 14e étage, 835, ouest Lagauchetière, Montréal (Québec) H3C 3N4, au reçu d'un chèque visé de cinquante dollars ($50), à l'ordre des Chemins de fer Nationaux du Canada, et remboursable sur restitution desdits documents en bon état. Pour renseignements complémentaires, appeler au numéro **(204) 946-2264.**

La Compagnie se réserve le droit de rejeter toute soumission, si basse soit-elle.

Bureaux du vice-président régional
Chemins de fer Nationaux du Canada
Winnipeg, Manitoba

À LOUER de mai à octobre

Terrain pour remorque
(au bord du lac Manitoba)
s'adresser à **Pioneer Resort - Saint-Laurent**
ou téléphoner au No **1-646-2671**

LA SOCIÉTÉ FRANCO-MANITOBAINE
est à la recherche d'un

AGENT DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

(région de Saint-Boniface)

TÂCHES:
- appuyer et alimenter le Conseil économique de Saint-Boniface;
- faire la promotion des clubs d'investissements;
- assurer un encadrement technique auprès du Conseil, clubs d'investissement et des entrepreneurs francophones;
- voir à la mise à jour des ressources techniques et humaines pouvant aider au développement des clubs d'investissements et du Conseil économique.

EXIGENCES:
- formation dans le domaine socio-économique et/ou expérience pertinente au travail;
- bonne connaissance de la minorité franco-manitobaine;
- capacité en relations publiques;
- capable de travailler avec différents paliers de gouvernement et groupes de citoyens;
- maîtrise du français et de l'anglais.

ENTRÉE EN FONCTION: le 1er septembre 1981.

SALAIRE: selon compétence - $17,000 à $27,000.

Faire parvenir **avant le 7 août**, votre curriculum vitae à:

Lucille Roch
Directrice générale
Société franco-manitobaine
194, boulevard Provencher
C.P. 145
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 3B4

FERME À VENDRE

La Société du Crédit agricole offre en vente:

FERME LAITIÈRE DE 10 ACRES SITUÉE DIX-HUIT MILLES À L'EST DE PORTAGE-LA-PRAIRIE. ENVIRON UN DEMI MILLE AU NORD DE L'AUTOROUTE TRANSCANADIENNE, DÉSIGNATION CADASTRALE - 650' EXTRÊME-NORD DE 1200' OUEST DE 720' EXTRÊME-NORD DU No 24-11-4 À L'OUEST DU 1er MÉRIDIEN. LA FERME COMPREND UNE PETITE MAISON À CHARPENTE DE BOIS, UNE ÉTABLE AVEC STALLES POUR 46 VACHES, UNE LAITERIE, UN REFROIDISSEUR À LAIT EN VRAC, LE MATÉRIEL DE LAITERIE, 2 ABRIS À FOURRAGE, UNE GRAINERIE ET DEUX GRAINERIES MOBILES. PRIX DEMANDÉ — $50,000 — TOUTE AUTRE OFFRE SERA CONSIDÉRÉE. POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LA PROPRIÉTÉ, VEUILLEZ CONTACTER NOTRE BUREAU:

102, IMMEUBLE BELL
32 NORD, RUE TUPPER
PORTAGE-LA-PRAIRIE, MANITOBA
TÉLÉPHONE: 857-8729

Le promettant-acquéreur de cette propriété doit se fier à son propre examen de la propriété mise en vente et à la connaissance qu'il en a de lui-même, et non pas aux indications données ci-dessus ou à toute autre description ou tout autre détail qui pourrait être donné, de vive voix ou par écrit, par des employés de la Société du Crédit agricole.

Toute offre d'achat doit être faite sur un formulaire que l'on peut obtenir de la Société du Crédit agricole en en faisant la demande à l'adresse ci-dessous ou à tout autre bureau de la Société.

Toute offre d'achat doit être accompagnée d'un dépôt sous forme de chèque visé, de mandat-poste ou de traite bancaire fait à l'ordre de la Société du Crédit agricole et représentant dix pour cent (10%) du prix d'achat. Si l'offre est acceptée, cette somme sera appliquée en acompte sinon elle sera retournée.

Les offres d'achat doivent être envoyées à l'adresse ci-dessous avant le **24 JUILLET 1981.**

La préférence ira aux offres d'achat au comptant mais toute offre d'achat à termes sera considéré. **À 14%.**

La Société ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des offres et pourra, si elle le juge à propos, demander d'autres offres d'achat après la date susmentionnée.

Toutes les offres d'achat et toutes les demandes de renseignements devront être envoyées à l'adresse suivante:

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE
A/S GÉRANT RÉGIONAL
BRIAN STROM
400-777, AVENUE PORTAGE
WINNIPEG, MANITOBA R3G 3L1
Tél.: 949-4039.

LE COLLÈGE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-BONIFACE
fait un appel de candidatures pour le poste de

Professeur au programme d'administration des affaires

DURÉE: poste régulier
NIVEAU: certificat et diplôme
QUALIFICATIONS: bachelier ou maîtrise en science administrative ou en commerce ou l'équivalent. Expérience ou formation en informatique serait un atout important.
SALAIRE: selon la convention collective
ENTRÉE EN FONCTION: le 1er septembre, 1981

Toute personne intéressée devra faire parvenir sa demande et son curriculum vitae avant le 31 juillet au:



Directeur
Collège Communautaire
de Saint-Boniface
200, av. de la Cathédrale
Saint-Boniface (Man.) R2H 0H7

LE COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE
fait appel de candidatures pour les postes suivants:

Professeur de sociologie

DURÉE: un an (remplacement d'un professeur en congé)
NIVEAU: 1er cycle universitaire (B. Sc., B.A.)
QUALIFICATIONS: Minimum, maitrise/ Doctorat préféré
SALAIRE: selon la convention collective
ENTRÉE EN FONCTION: le 1er septembre, 1981

Professeur de didactiques élémentaires

- littérature pour enfants
- didactique de l'anglais
- didactique des sciences sociales
- la tâche est complétée par une charge de surveillance de stagiaires

DURÉE: un an (remplacement d'un professeur en congé)
NIVEAU: 1er cycle universitaire (B. Ed.)
QUALIFICATIONS: Minimum, maitrise/ Expérience dans l'enseignement à l'élémentaire est primordiale
SALAIRE: selon la convention collective
ENTRÉE EN FONCTION: le 1er septembre, 1981

Professeur de didactiques élémentaires

- art/musique
- sciences naturelles

DURÉE: poste régulier à temps partiel
NIVEAU: 1er cycle universitaire (B. Ed.)
QUALIFICATIONS: Minimum, maitrise/ Expérience dans l'enseignement à l'élémentaire est primordiale
SALAIRE: selon la convention collective
ENTRÉE EN FONCTION: le 1er septembre, 1981

Professeur de didactiques élémentaires

- techniques en immersion

DURÉE: poste régulier à temps partiel
NIVEAU: 1er cycle universitaire (B. Ed.)
QUALIFICATIONS: Minimum, maitrise/ Expérience dans l'enseignement à l'élémentaire est primordiale
SALAIRE: selon la convention collective
ENTRÉE EN FONCTION: le 1er septembre, 1981

Toute personne intéressée devra faire parvenir sa demande et son curriculum vitae avant le 31 juillet à:



Le doyen
Collège Universitaire
de Saint-Boniface
200, av. de la Cathédrale
Saint-Boniface (Man.) R2H 0H7

horaire de cbwft



SAMEDI

18 JUILLET

9:00 LES VOYAGES DE TORTILLARD
L'évasion par le rêve d'un petit garçon.
9:30 LA CORDE RAIDE
Série qui met en scène deux jeunes gymnastes anglais.
10:00 LES HÉROS DU SAMEDI
Aviron-canoë-kayac. Au Bassin Olympique à l'Île Notre-Dame. Anim.: Lionel Duval.
11:00 DAVID COPPERFIELD
Feuilleton tiré du roman de Charles Dickens.
12:00 UNE HISTOIRE DE LA MÉDECINE
Les malades passent à l'acte. Durant des siècles, la maladie était associée au péché, puis l'art du diagnostic et le zèle thérapeutique réduisit le malade à un rôle numérique qui le dépossède de son identité. Depuis quelque temps cependant, les patients ou leur famille réagissent. Les consommateurs de la santé s'organisent.
13:00 CINÉMA
Les quatre Charlots mousquetaires. Comédie réalisée par André Hunebelle et Jacques Besnard, avec Gérard Rinaldi, Gérard Filippelli et Jean Sarrus.
15:30 MORDICUS
Je touche du bois.
16:00 BAGATELLE
17:00 D'HIER À DEMAIN
Il était une fois le pouvoir: la muraille de Rey Bouda. Une forteresse aux murs épais de huit mètres est la résidence du lamido local qui y perpétue les traditions des antiques royaumes.
18:00 PISTROLI
Variété où se côtoient des chansonniers acadiens et des interprètes de musique traditionnelle. Anim.: Donat Lacroix.
18:30 PAR 27
Golf, en provenance d'Edmonton.
19:00 REFLETS D'UN PAYS
De Jonquière. Peut-on vivre de la culture au Saguenay-Lac-St-Jean?
20:00 CINÉMA
Monsieur Papa, comédie (fr.) avec Claude Brasseur, Nicolas Reboul et Nathalie Baye.
22:30 LE TÉLÉJOURNAL
22:50 NOUVELLES DU SPORT
23:05 CINÉMA CANADIEN
Taureau. Deame réalisé par Clément Perron, avec André Mélançon, Monique Lepage, Michèle Magny et Marcel Sabourin.



01:05 CINÉ-NUIT
Donne-moi tes yeux. Drame réalisé et interprété par Sacha Guitry, avec Geneviève Guitry. Un peintre s'éprend d'un jeune fille qui devient son modèle. La cécité le gagnant, il fait tout pour l'éloigner de lui (Fr. 43).

DIMANCHE

19 JUILLET

9:00 LE PETIT CASTOR
La rébellion.
9:30 LES AVENTURES DE CHAPERONNETTE À POIS
Lupin, détective par gourmandise.
10:00 LE JOUR DU SEIGNEUR
De Trois-Rivières. Réal.: André Houde. Groupe de la Communauté du Désert. Célébrant: Gérard Marier.
11:00 LE CORPS HUMAIN
Narrateur: Pierre Nadeau. (2e de 3): La circulation sanguine. Un seul muscle, le coeur, pompe le sang et en assure le contrôle dynamique dans les artères et les veines.
12:00 CINÉ-POP
Les fabuleuses aventures légendaires du baron Munchausen. Film d'animation réalisé par Jean Image. Le baron de Munchausen part à l'aventure sur son cheval blanc. En route, il fait la connaissance de plusieurs petits personnages qui l'aideront à surmonter certains obstacles (Fr.)
13:30 LA VIE QUI NOUS ENTOURE
Regards sur le son. Dans un monde qui devient de plus en plus bruyant, de Tokyo à Rio, la menace du bruit pour l'oreille humaine s'intensifie.
14:00 L'UNIVERS DES SPROTS
Natation: championnat du Canada. Réal.: André Latour. Course de chevaux: ambleurs 2 ans, en direct de Blue Bonnets. Réal.: Guy DesOrmeaux. Chronique de pêche
16:00 LA SEMAINE VERTE
Anim.: Yvon Leblanc. L'entretien des géraniums, avec Gilles Domaine. Court sujet: les difficultés de produire du lait en Floride avec Gustave Larocque.
17:00 SECOND REGARD
1re partie: les actualités religieuses. Anim.: Myra Cree. Rech. et entr.: Michel Parent. 2e partie: Jésus de Nazareth. Réal.: André Simard.
18:00 L'OUEST EN PERSONNE
Entrevues avec des personnalités marquantes de l'Ouest canadien. Anim.: Keith Spicer.
19:00 CHEZ DENISE
La pièce de théâtre. Denise décide de monter une pièce de Marcel Pagnol. Elle a un problème puisque les acteurs doivent prendre l'accent marseillais. Réal.: Maude Martin.
19:30 LES BEAUX DIMANCHES
La chasse au trésor. Jeu questionnaire produit par la Communauté des Télévisions francophones. Cinq couples de chacun des pays membres de la CTF participent à ce jeu. Anim.: Philippe Glidas.
20:30 LES BEAUX DIMANCHES
Histoire de la marine (2e de 7). À la découverte du monde. Documentaire historique réalisé par Daniel Costelle et Jean-Marc Leblon.



22:30 LE TÉLÉJOURNAL
22:50 SPORT-DIMANCHE
23:05 CINÉ-CLUB
Les comédiens. Drame réalisé par G. W. Pabst, avec Käthe Dorch, Hilde Krohl et Henry Porten. Au XVIIIe siècle, la directrice d'une troupe de théâtre consacre sa vie à promouvoir le théâtre allemand, à lui rendre sa dignité perdue et à encourager les jeunes auteurs dramatiques (All. 41.)

LUNDI

20 JUILLET

10:10 OUVERTURE ET HORAIRE
10:15 EN MOUVEMENT
Votre coeur est-il en mauvaise santé?
10:30 GRANGALLO ET PETITRO
Dessins animés.
10:45 MON AMI GUIGNOL
Erreur judiciaire.
11:00 MAGAZINE-EXPRESS
Anim.: Lise Massicotte.
11:30 SERVICE SECRET
Série d'espionnage avec des marionnettes grandeur nature. Peter Lane. Fausse monnaie.
12:00 LES EXCLUS
Les abandons successifs: les malades chroniques.
12:30 BRAVO
Jeu questionnaire. Anim. Guy Boucher.
13:00 LE TÉLÉJOURNAL
13:05 REFLETS D'UN PAYS
14:00 DOCUMENTAIRES
Regards sur le monde: regards sur la Roumanie. Un pays qui a su préserver ses traditions, où les tours des églises ponctuent le paysage, où monastères et couvents restent vivants où les femmes savent encore tisser de beaux tapis.
14:30 CINÉMA
Dans les mers de Chine (Captain China). Drame réalisé par Lewis R. Foster, avec John Payne, Gail Russell. Un capitaine de bateau, ivrogne, est abandonné par son équipage. Sauvé par miracle, il apprend qu'on l'accuse d'avoir naufragé le Honan. Pour éviter que la vérité se fasse jour, un matelot essaye de le supprimer (USA 50.)
16:00 À TIRE D'AILE
La statue erre.
16:30 SOL ET GOBELET
Deux clowns vivent des aventures formidables.
17:00 NANNY
Prudence à l'école.
17:30 LA VIE SECRÈTE DES ANIMAUX
Étranges créatures d'Amazonie.
18:00 CE SOIR
18:30 PROPOS ET CONFIDENCES
Françoise Gaudet-Smet se raconte (3e de 4).
19:00 LE RANCH DE LA ROUGE
Émission de variétés, réalisée par Léo Foucault et animée par Armand Normand. En compagnie des Danseurs de la Rivière Rouge, il recevra Alain Lamontagne, Reg Bouvette et Aimé Savoie.



19:30 L'ÂGE DE L'ÉNERGIE
Reporter: Jean-Marc Carpentier (6e de 13). La route du pétrole. Le pétrole se déverse à la vitesse de 30,000 gallons à la seconde sur notre planète: quelles routes emprunte-t-il pour venir jusqu'à nous?
20:00 DU TAC AU TAC
2:30 TÉLÉ-SÉLECTION
La croisée des destins. (dernière de 3).



22:30 LE TÉLÉJOURNAL
23:00 NOUVELLES DU SPORT
23:10 CINÉMA
Le shérif de ces drames (Follow that Dream). Comédie réalisée par Gordon Douglas, avec Elvis Presley, Arthur O'Connell et Anne Helm.

MARDI

21 JUILLET

10:10 OUVERTURE ET HORAIRE
10:15 EN MOUVEMENT
La publicité dans les questions de conditionnement physique.
10:30 POUF ET RIQUI
Momies mobiles.
10:45 OUFS
(Dernière.)
11:00 MAGAZINE-EXPRESS
11:30 HEIDI
Encore un effort.
12:00 LE COMPORTEMENT ANIMAL
Le cheval sauvage et le cheval domestique.
12:30 BRAVO
13:00 LE TÉLÉJOURNAL
13:05 REFLETS D'UN PAYS
École populaire d'arts et d'essais.
14:00 DOCUMENTAIRES
Gdansk. Gdansk, la perle de la Baltique, dévoile son passé, son présent, et possiblement son avenir. Regards sur le monde: Malte et Gozo. Invitation au voyage dans ces deux îles aux plages à faire rêver. Réal.: Jean Lefait.
14:30 L'HISTOIRE DU CINÉMA FRANÇAIS
De Munich à la drôle de guerre 1938-1939. Documentaire réalisé par Armand Panigel.
15:30 LES RICHESSES DE LA MER
De curieuses alliances. Un parasitologue descend au fond de la mer avec les Cropp pour étudier la formation étrange d'associations en couples de certaines espèces différentes.
16:00 À TIRE D'AILE
Percé.
16:30 DOCTEUR DOLITTLE
Les ours sont nus.
17:00 GRAINE D'ORTIE
L'histoire d'un enfant de sept ans, pupille de l'Assistance publique, qui découvre le monde âpre et rude des adultes.
17:30 HORS SENTIER
Une équipe bien préparée a pour mission de découvrir les sites de pêche à travers lacs, îles de verdure et descentes étourdissantes.
18:00 CE SOIR
18:20 NOUVELLES DU SPORT
18:30 PROPOS ET CONFIDENCES
Françoise Gaudet-Smet se raconte (dern. de 4).
19:00 LE MONDE MERVEILLEUX DE DISNEY
L'homme le plus fort du monde.
20:00 L'AIGLE ET LE VAUTOUR
(5e de 6).



21:00 PREMIÈRE PAGE
Les trois journalistes Gil Courtemanche, Jean Giroux et Claude Sauvé donnent suite à quelques-unes des questions qui ont fait l'objet d'un dossier à Télémag et nous présentent un reportage produit à l'étranger, en plus de soulever les sujets d'actualité locale et nationale. Anim.: Gil Courtemanche.
22:00 BIZARRE, BIZARRE.
Le langage des fleurs. M. Klaussman, un vieil original, se rend suspect à ses voisins en travaillant sur un étrange instrument grâce auquel il vérifie sa théorie sur l'influence des sons sur l'esprit humain.
22:30 LE TÉLÉJOURNAL
23:00 NOUVELLES DU SPORT
23:10 CINÉMA
Philby Burgess and McLean. Drame réalisé par Gordon Fleming, avec Anthony Bate, Daniel Jacobi et Michael Culver.

MERCREDI

22 JUILLET

10:10 OUVERTURE ET HORAIRE
10:15 EN MOUVEMENT
L'exercice seul ne peut prévenir les maladies du coeur.
10:30 GRANGALLO ET PETITRO
La course aux récompenses.



10:45 MON AMI GUIGNOL
Le ballon.
11:00 MAGAZINE-EXPRESS
11:30 VERS L'AVENTURE
Le trésor.
12:00 NANNY
L'Élément humain. Le professeur Everett a une confiance ilimitée en son ordinateur.
12:30 BRAVO
13:00 LE TÉLÉJOURNAL
13:05 REFLETS D'UN PAYS
14:00 DOCUMENTAIRES
Un petit coin de Bourgogne. Quand on pense à la Bourgogne, l'idée de vin nous vient immédiatement à l'esprit, mais il y a encore plus que cela en Bourgogne.
14:30 LE TEMPS DE VIVRE
Groupe de Lac-au-Saumon. Anim.: Joël LeBigot.
16:00 À TIRE D'AILE
Les Jeux floraux.
16:30 PIERRE, FABIEN ET COMPAGNIE
Une vieille dame très digne.
17:00 L'ODYSSÉE SOUS-MARINE DE L'ÉQUIPE COUSTEAU
Mission Cousteau en Antarctique: le vol du pingouin. Jacques-Yves Cousteau et ses hommes étudient le comportement des pingouins, communément appelés manchots.
18:00 CE SOIR
18:20 NOUVELLES DU SPORT
18:30 PROPOS ET CONFIDENCES
Jan Doat se raconte (1re de 4). Réal.: Jean Faucher.
19:00 À COMMUNIQUER
19:30 CINÉMA
Cosa Nostra: dossier Valachi. Film policier (It.-Fr. 72), réalisé par Terence Young avec Charles Bronson et Lino Ventura.
22:00 À COMMUNIQUER
22:30 TÉLÉJOURNAL
23:00 NOUVELLES DU SPORT
23:10 CINÉMA
Les yeux fermés. Drame réalisé par Joël Santoni, avec Gérard Desarthe, Lorraine Rainer, Jean Carmet et Marcel Dalio.

JEUDI

23 JUILLET

10:10 OUVERTURE ET HORAIRE
10:15 EN MOUVEMENT
Cyclotourisme: activité à la mode.
10:30 POUF ET RIQUI
Le coconosaure prend le départ.
10:45 RACONTE QUAND TU ÉTAIS PETITE
L'escalier du clos.
11:00 MAGAZINE-EXPRESS
11:30 WICKIE
Les trésors des Wincas.



12:00 PAPA, CHER PAPA
Demandez et vous recevrez.
12:30 BRAVO
De Rivière-du-Loup.
13:00 LE TÉLÉJOURNAL
13:05 REFLETS D'UN PAYS
14:00 DOCUMENTAIRES
Benjamin Franklin. À sa mort, Benjamin Franklin laissera dans le deuil deux nations: la France et l'Amérique.
14:30 CINÉMA
Le Trou normand. Comédie réalisée par Jean Boyer, avec Bourvil, Pierre Larquey et Brigitte Bardot
16:00 À TIRE D'AILE
Les abeilles.
16:30 LA PIERRE BLANCHE
L'histoire de deux enfants de dix ans, qui s'amusent à imaginer des coups pendables pour ensuite les accomplir.
17:00 LES GRANDS FLEUVES, REFLETS DE L'HISTOIRE
Le Rhin. Histoire des villes et des habitants qui bordent les rives du Rhin: Strasbourg, Cologne, Dusseldorf, Rotterdam.
18:00 CE SOIR
18:20 NOUVELLES DU SPORT
18:30 PROPOS ET CONFIDENCES
Jan Doat se raconte (2e de 4).
19:00 EXPLORATION, SPORTS ET LOISIRS
L'Islande. L'élevage du mouton, la pratique du cricket et du rugby, les compétitions de lutte et lancers du poids illustrent une culture spécifiquement écossaise. Narr.: Richard Garneau.
19:30 LE PONT
Jeux d'hommes. La mère de Marc est de mauvaise humeur car son mari et son fils ne sont pas rentrés de la nuit. Réal.: François Jobin.
20:00 LES GRANDS FILMS
Le dossier Odessa (The Odessa File). Drame réalisé par Ronald Neame, avec John Voight, Maria Schell et Maximilian Schell
22:00 LE TÉLÉJOURNAL
23:00 NOUVELLES DU SPORT
23:05 CINÉMA
Le mine d'or (The Shell Game). Drame réalisé par Glenn A. Jordan avec John Davidson, Tom Atkins, Maria O'Brien et Jack Kehoe.

VENDREDI

24 JUILLET

10:10 OUVERTURE ET HORAIRE
10:15 EN MOUVEMENT
L'activité physique et la croissance de votre enfant.
10:30 GRANGALLO ET PETITRO
Le petit chaton.
10:45 FABLIO LE MAGICIEN
La génisse, la chèvre et la brebis en société avec le lion.
11:00 MAGAZINE-EXPRESS
11:30 LA COMPAGNIE DE LA MOUETTE BLEUE
12:00 AU PAYS DE L'ARC-EN-CIEL
L'ermite.
12:30 BRAVO
13:00 LE TÉLÉJOURNAL
13:50 REFLETS D'UN PAYS
De Rouyn. Une journée avec les pourvoyeurs du lac Kipawa, au Témiscamingue, un paradis pour la chasse et la pêche.
14:00 DOCUMENTAIRES
Les fastes d'Ispahan: L'homme à la recherche de son passé. Merveilles de l'art islamique iranien, les mosqués d'Ispahan facinent par la pureté des formes et des tons polychromes, par l'audace et l'élégance des lignes.
14:30 CINÉMA
Dr Jack. Comédie, avec Harold Lloyd.
16:00 À TIRE D'AILE
Comédie Delarte.
16:30 FANFRELUCHE
Au pays des Indiens.
17:00 L'HISTOIRE DE L'AVIATION
(6e de 7): le ciel en feu. L'aviation à l'oeuvre pendant la dernière guerre.
18:00 CE SOIR
18:20 NOUVELLES DU SPORT
18:30 PROPOS ET CONFIDENCES
Jan Doat se raconte (3e de 4).
19:00 CINÉ-FAMILLE
Tintin: le secret de la Licorne. Dessins animés réalisés par Ray Gossen.
20:30 HORS SÉRIE
Les roues de la fortune. (6e de 7). Cyrille Debochère est devenu chef de file de la nouvelle équipe Sépia Sport lancée par l'homme d'affaires, Julien Marlier. Mais la nouvelle saison cycliste est aussi manquée par la rivalité qui oppose Cyrille à Bruno Sommers.
21:30 RÉFLEXIONS SUR UNE PETITE PLANÈTE
Cette semaine, une production allemande, présentée par Bernard Derome, illustre les divers types de relations entre le Tiers monde et nous. Il sera également question des travailleurs immigrés dans les grandes villes d'Europe.
22:30 LE TÉLÉJOURNAL
23:00 NOUVELLES DU SPORT
23:10 CINÉMA
La femme du dimanche. Drame réalisé par Luigi Comencini, avec Jacqueline Bisset, Marcello Mastroianni et Jean-Louis Trintignant.



01:10 CINÉ-NUIT
Une infinie tendresse. Drame réalisé par Pierre Jallaud, avec José Guerra et Jean Christophe. Naissance d'une brève et trop courte amitié entre deux jeunes paralysés cérébraux (Fr. 69.)